

Ovin Québec



En route vers l'Agence de vente

AGA 2005 : Des résultats orientés vers l'avenir!

Modification du règlement sur les exploitations agricoles

SEMRPQ : 1895 à 2005 : 110 ans d'existence - 1945 à 2005 : 60 ans de reconnaissance

De nouveaux identifiants ovins en 2006

La paille... sous toutes ses coupes!

Les éleveurs canadiens souhaitent utiliser GenOvis

Des bergeries de l'Estrie accueillent deux Maliens

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

Coordination et conception graphique

Marion Dallaire
mdallaire@upa.qc.ca

Rédacteurs

Sylvain Blanchette
Sylvie Boutin
Johanne Cameron
Marie-Claire Caron
Langis Croft
Marion Dallaire
Ndeye Marie Diallo
Daniel Dion
France Lanthier
Anne Leboeuf
Hélène Méthot
Denis Remon
Marie-Eve Tremblay

Page couverture : Complètement couscous, du livre agneau, collection tout un plat!, Les Éditions de l'Homme

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA
555, Boulevard Roland-Therrien, Bureau 545
Longueuil QC J4H 4E7
Tél. : (450) 679-0530
Fax : (450) 674-4415
Courriel : info@agneauduquebec.com
CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATION
NO°40049100



photographies tirées du livre agneau, collection tout un plat!, Édition de l'Homme

JANVIER 2006

volume 6, numéro 1

SOMMAIRE

3

Message du Président

6

AGA 2005 : Des résultats orientés vers l'avenir!

11

De nouveaux identifiants ovins en 2006

12

En route vers l'Agence de vente

14

Les pages de la SEMRPQ

AGA 2005

1895 à 2005 : 110 ans d'existence

16

Fédération canadienne du mouton : de la continuité dans le changement

17

Promouvoir le mouton canadien

18

Registre de vente d'agneaux lourds 2005

19

Modification du règlement sur les exploitations agricoles

22

Les pages du CEPOQ

Période d'adhésion GenOvis - année 2006

Les chroniques

Quand sélection et conformation ne font qu'un !

Impact de la génétique dans l'ovin : une approche gestion

Le courrier du vet

La paille... sous toutes ses coupes!

L'agneau recherché et développé...

Les éleveurs canadiens souhaitent utiliser GenOvis

35

Des bergeries de l'Estrie accueillent deux Maliens

36

Calendrier des événements 2006



**Langis Croft
Président**

Message du président

COMME j'ai eu l'occasion de l'annoncer dans le dernier numéro d'Ovin Québec, la Fédération fêtera cette année ses 25 ans. C'est effectivement en 1981, que les producteurs ovins du Québec se dotaient d'une organisation à leur image, afin de défendre leurs intérêts collectifs. Nous devenions donc, chacun d'entre nous, responsables de nos orientations afin de nous munir d'un outil collectif efficace. Cela n'a pas toujours été facile, il faut l'admettre. Cependant, et nous avons eu l'occasion de vous en faire la preuve lors de la tournée provinciale, notre organisation, à travers les réalisations des dernières années, a démontré son dynamisme : que ce soit dans les dossiers traitant de qualité de notre produit, de mise en marché, d'économie de la production ou de l'environnement. Nous devons être à l'affût de tout événement pouvant avoir un impact sur le quotidien de nos entreprises. Comme vous le savez, le secteur agricole est contraint à toutes les pressions mondiales tant sur le plan du commerce international que de la sécurité alimentaire, et le secteur ovin n'y échappe pas. Il faut donc continuellement accroître nos efforts afin de

poursuivre notre développement, de nous assurer de maintenir les acquis de notre production, et lorsqu'il est possible, d'aller en chercher un peu plus.

Il y a 4 ans déjà, nous décidions que ce petit plus, nous devions aller le chercher sur les marchés et cela, grâce à la mise en place d'une agence de vente dans le secteur de l'agneau lourd. Un projet d'envergure qui, au fil des consultations et négociations, a su s'adapter aux besoins des producteurs mais surtout, à leur réalité. Nous avons donc tout mis en œuvre pour rallier, dans la mesure du possible, les acteurs impliqués dans la mise en marché de l'agneau lourd. Durant les derniers mois, le projet n'a cessé d'avancer, ce qui a permis au comité de travail de se fixer un objectif de démarrage pour mai 2006. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la signature de la convention avec les acheteurs n'est que le point de départ. Il nous faudra beaucoup d'énergie et l'implication de nos ressources pour mener à bien cette grande entreprise. La finalisation des documents légaux, dont la convention et les différents règlements, le développement des structures informatiques, la mise en place

des ressources humaines et la formation des producteurs utilisateurs de l'agence sont parmi les points sur lesquels nous devons travailler ardemment dans les semaines à venir. Il est de notre devoir, en tant que membres, délégués et administrateurs de la Fédération, de nous donner les moyens pour que ces ressources soient en place pour la bonne marche de notre Agence.

Voilà plus d'un an maintenant que le secteur ovin a vu s'appliquer la réglementation sur l'identification permanente et la traçabilité des animaux. Un système que nous désirons depuis plusieurs années déjà, et qui est aussi une préoccupation grandissante du grand public. C'est donc un outil nécessaire afin que notre produit se distingue sur les marchés mais surtout afin de protéger notre industrie des maladies et des épidémies. Lors de la dernière assemblée générale annuelle, nous avons convenu que plusieurs correctifs devaient être apportés au système de traçabilité en place. En effet, quoique conscients de l'importance de la traçabilité pour notre secteur, il devenait primordial que les coûts y étant reliés soient assumés par tous

les intermédiaires de la terre à la table. En cours d'année, nous avons continué nos revendications en ce sens. Dans un premier temps, nous avons travaillé ardemment à l'intégration des coûts de gestion de la traçabilité dans le modèle des coûts de production ovins. Il s'agit d'un gain de taille pour notre secteur. Par ailleurs, des modifications ont été apportées à la boucle d'identification afin de répondre davantage aux spécificités de nos élevages. Encore là, il s'agit d'un gain important. D'autres défis d'utilisation restent à relever et nous en sommes conscients.

Au cours des dernières années, notre organisation a affecté une grande part de ses ressources à l'encadrement et au développement de la qualité du produit. La classification des agneaux lourds, mise en place en 2001, nous a permis de mesurer la qualité de nos carcasses et de travailler à ajuster notre régime

afin de produire des agneaux uniformes et recherchés des consommateurs. Ce système de classification, tout comme la traçabilité, sont des outils sur lesquels nous avons misé et devons continuer de miser afin de différencier notre produit.

Il y a toutefois un coût attribuable à ces actions toutes aussi importantes les unes que les autres et qui deviennent, graduellement, de plus en plus exigeantes. Lors de la tournée provinciale, nous avons eu l'occasion de vous présenter les différents aspects sur lesquels nos ressources et vos représentants ont travaillé au cours de l'année, de même que l'impact que de telles actions ont eu sur les finances de notre organisation. Les dossiers sont nombreux et leur portée considérable. Nous avons d'ailleurs bénéficié de subventions afin de traiter quelques sujets ponctuels et maintenir le dynamisme requis par le milieu. Toutefois, et il faut en

être conscients, notre contribution financière pour le développement de notre secteur est insuffisante. Elle est la même depuis 1993. Il est donc temps de mettre l'épaule à la roue et d'investir dans notre organisation. Le contexte financier que nous vivons sur chacune de nos fermes n'est pas facile en ce moment. Mais nous avons la responsabilité, en tant que producteurs, d'influencer le devenir de notre secteur en nous donnant les moyens d'assurer la pérennité de nos entreprises et d'offrir un lendemain plus prometteur à notre relève.

Devant ce défi, utilisons la force collective dont nous nous sommes dotés il y a 25 ans. Définissons ce sur quoi nous devons travailler. Quelles sont nos priorités ?

Bonne année 2006

Langis Croft

Le conseil d'administration 2005-2006



De gauche à droite :

Derrière : Mario Labrecque, Robert Bélanger, André Trépanier, Langis Croft, Sylvain Arbour, Jasmin Mercier, Marc Mimeault
Devant : Régent Raymond, Georges Parent, Philippe Lapointe, Gaston Lieutenant, Ronald Gagnon, Manon Therrien

Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau

Club Arcott Rideau du Québec

- ✓ Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- ✓ Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.
- ✓ Des performances à la hauteur des attentes des producteurs ovins.

Année	Nombre de troupeaux	Nombre de brebis	Nombre d'agneaux/agnelage	Nombre d'agneaux Sevrés/agnelage	Nombre agnelages brebis/année	Nombre d'agneaux sevrés brebis/année	GMCQ (KG)
2004	13	1130	2,48	2,12	1,25	2,65	0,330



Membres

BERGERIE LAVALLÉE ENL.	(418) 277-2175
AGRINOVIE SENC.	(450) 379-5298
BERGERIE BEDON DE LAINE	(319) 227-2999
FERME AMO ENL.	(418) 842-2637
FERME OVIMAX SENC.	(418) 856-2440
GILLES DUBÉ	(418) 598-6501
BERGERIE BEDON D'LAINE SENC.	(418) 492-1994
FERME RIDO SENC.	(418) 856-5140
DOMAINE DES BALVEAUX SENC.	(319) 359-2971
BERGERIE ST-GEORGES	(418) 227-0285



Club Arcott Rideau du Québec

Béliers à vendre

Éleveur	Identification	Né le	Naiss.	Pds. ajs. 50j	Pds. ajs. 100j	GMCQ	EPDS0j met	ESM
Bergaria Lavalée	LAVR5763R	2005-01-23	4	21,8	40,9	0,380	0,13	3,69
Ferme Ovimax	MX 6126R	2005-03-16	2	29,8	48,1	0,370	0,07	1,31
Ferme RIDO	RIDO 1287R	2005-01-31	2	25,2	40,6	0,310	0,16	2,75

Source : Domaine BENOYER



AGA 2005 : Des résultats orientés vers l'avenir!

L'assemblée générale annuelle des producteurs d'agneaux et moutons se tenait cette année sur deux jours. Une formule qui a grandement été appréciée et qui a permis aux délégués de travailler en ateliers en plus d'aborder le bloc habituel des résolutions. Les délégués ont ainsi pu se pencher sur les orientations de leur Fédération et initier le plan de travail de l'organisation pour l'année 2005-2006. L'objectif de ces ateliers était de déterminer les dossiers à traiter prioritairement par la Fédération dans les prochaines années. Dès le départ, la mise en place de l'Agence de vente des agneaux lourds a été présentée comme le dossier prioritaire de la Fédération. Par la suite, l'ensemble des dossiers a été réparti selon cinq grands thèmes : la sécurité du revenu, la traçabilité, la qualité du produit, l'environnement et le développement des marchés. Les délégués ont ainsi été amenés à discuter en table ronde afin d'attribuer, de façon individuelle, puis en groupe d'une dizaine de personnes, une cote de priorité pour chaque sujet, selon qu'il soit incontournable à travailler en cours d'année ou à mettre de suspend.

Que doit-on prioriser?

À la suite de l'atelier tenu le 3 novembre en soirée, une compilation des résultats fournis par une cinquantaine de délégués, a été effectuée et un rapport succinct a été présenté en assemblée. Il ressort clairement que la préparation des producteurs à la prochaine étude du coût de production est une inquiétude qui en fait un dossier incontournable. Tous s'entendent sur le fait que les producteurs potentiellement enquêtés doivent être informés sur la méthodologie d'une telle activité qui a des conséquences considérables pour le secteur. Il est d'ailleurs important de souligner qu'en 2006, notre secteur sera du nombre des spécialités qui seront examinées par la Financière agricole du Québec dans le cadre de l'accès aux programmes complémentaires, tel l'ASRA. Cette analyse consiste à évaluer les performances du

secteur et à répondre aux indicateurs de conformité, dont notamment la mise en marché collective, afin de maintenir l'accès aux programmes complémentaires.

L'identification et la traçabilité ont été identifiées comme la seconde priorité ; de ce fait, la poursuite des démarches entreprises auprès des différentes instances afin d'assurer la mise en place d'un fonds gouvernemental consacré à la rémunération des coûts engagés et à venir, est indispensable. Il s'agit d'ailleurs de l'objectif qui motive l'ensemble des démarches actuelles de la Fédération dans l'administration du dossier de la traçabilité des ovins. Une résolution du congrès annuel de l'UPA 2005 traite également du sujet et nous appuie dans cette voie.

Le développement d'outils promotionnels a également été soulevé comme un élément priori-

taire sur lequel la Fédération devra travailler au cours de l'année. Les délégués ont ainsi souligné l'importance de maintenir la visibilité du produit, notamment grâce à des ententes promotionnelles avec les distributeurs mais surtout de profiter de l'engouement actuel pour les produits québécois afin de positionner davantage notre produit. L'implication de la Fédération dans différentes études sur la transformation de l'agneau a également été jugée importante. Les délégués ont aussi souligné la pertinence de travailler le volet promotion et transformation du produit pour l'ensemble des secteurs (agneaux de lait jusqu'à lourd).

L'automatisation des entreprises figure parmi les dossiers importants. Lors de la tournée provinciale effectuée au mois d'octobre, l'état d'avancement du dossier de la traçabilité, depuis la position prise par les

délégués lors de l'AGA 2004, a été présenté. Compte tenu de l'amélioration de l'administration des coûts et la mise en place des différents comités afin d'assurer une amélioration des boucles d'identification, les délégués sont d'avis que la Fédération devra mettre les efforts nécessaires pour faciliter l'accès des entreprises aux outils de lecture électronique, ainsi que de mettre le logiciel PROVIN à la disposition de l'ensemble des producteurs.

Certains besoins en formation et information des producteurs ont également été soulevés. Notamment en ce qui a trait à la classification des agneaux lourds. Les délégués se sont montrés favorables au maintien de la classification des agneaux afin d'améliorer leur qualité. Ils ont ainsi mentionné leur intérêt à obtenir de la formation sur le système et l'intégration des résultats



dans leur régie quotidienne. Les délégués ont également souligné l'importance d'être informés et de connaître l'implication des nouvelles réglementations touchant le secteur ovin. Ces derniers sont d'ailleurs d'avis que toute nouvelle mesure législative devra être assortie d'un budget équivalent aux impacts financiers qu'elle aura pour la production.

Les dossiers environnementaux ont soulevé plusieurs inquiétudes et commentaires chez les producteurs surtout avec l'entrée en vigueur des modifications au Règlement sur les exploitations agricoles. Par ailleurs, la disposition des animaux morts qui est une grande problématique depuis plusieurs années, se voit amputée d'une option, le compostage, qui aurait pu être viable pour notre production. Toutefois, malgré l'importance que représente cette problématique auprès des producteurs, les délégués ont rejeté la résolution visant à effectuer les démarches nécessaires afin de développer des mesures alternatives viables, sécuritaires et économiquement abordables pour la disposition des carcasses d'agneaux.

Qu'à-t-on résolu?

Le 4 novembre, 19 résolutions ont été discutées par les délégués présents. Parmi ces dernières, le financement de la Fédération était au cœur des discussions. À la suite de la présentation des états financiers 2004-2005 et d'un projet de budget pour 2005-2006, les délégués ont été amenés à voter la résolution sur le financement. D'abord présenté aux producteurs lors de la tournée des régions, un plan de financement proposant une hausse de prélevé de 1\$, soit 0,50\$ pour une période de trois ans et 0,50\$ de façon permanente (résolution *Finance de la FPAMQ - AGA.2005.08*) a été présenté aux délégués. Le vote en faveur de cette hausse a permis aux délégués de renouveler l'importance que revêt à leurs yeux le fait que leur Fédération fonctionne avec un budget équilibré. La Fédération a donc entrepris les démarches, au cours des dernières semaines, afin que le règlement sur les contributions soit modifié et que l'ajustement soit prélevé sur l'avance de janvier, tel que demandé par l'assemblée.

Par ailleurs, suite à l'analyse de la situation financière de la

FINANCES DE LA FPAMQ - AGA.2005.08

- CONSIDÉRANT** l'adoption, lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération en 2004, d'un budget déficitaire et sa réalisation;
- CONSIDÉRANT** le retard dans le démarrage de l'Agence de vente des agneaux lourds;
- CONSIDÉRANT** le financement de la classification des agneaux lourds à même l'administration générale de la Fédération;
- CONSIDÉRANT** que le dernier ajustement au prélevé du Plan conjoint date de plus de 15 ans, soit de 1989;
- CONSIDÉRANT** le sous-financement de la Fédération attribué à la fois à l'accroissement des dossiers traités et à l'inflation;

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- D'ajouter, au prélevé actuel du Plan conjoint, un montant de 50¢/brebis pour une période de trois ans qui sera affecté au déficit,
- De hausser le prélevé annuel du Plan conjoint de 50 ¢/brebis de façon permanente pour l'administration générale de la FPAMQ;
- D'appliquer ces deux hausses du Plan conjoint dès le 1er janvier 2006;
- De fonctionner avec un budget équilibré

Adopté à la majorité

Fédération, et considérant les pressions que le système de classification des agneaux lourds a eu sur ses liquidités au cours des derniers exercices financiers, il a été résolu de suspendre la classification jusqu'au démarrage de l'Agence de vente des agneaux lourds. Les délégués s'entendent

sur l'importance de la classification des agneaux lourds pour l'amélioration de la qualité des agneaux, toutefois, afin d'assurer la santé financière de leur organisation, ils ont accepté de la suspendre pour un temps. Une présentation de l'état d'avancement de la mise en

place de l'Agence de vente des agneaux lourds a été effectuée, et les délégués ont voté une résolution déterminant les montants qui seront liés à son fonctionnement et à la classification.

Les résolutions en rafale...

Sécurité du revenu

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- ▷ De faire des pressions sur La Financière agricole du Québec pour que le délai entre la déclaration du producteur et l'inventaire de contrôle par les représentants soit ramené à dix (10) jours ouvrables. (AGA. 2005.01)
- ▷ De faire les démarches nécessaires auprès de la Financière Agricole du Québec afin qu'elle revoie le paiement d'ASRA 2004 en traitant sur la base individuelle les versements ESB4. (AGA. 2005.02)
- ▷ D'effectuer les démarches requises et de faire les pressions nécessaires auprès de la Financière agricole du Québec afin de définir un modèle à dimension humaine raisonnable dans la production ovine et ainsi, ramener le nombre d'heures de travail à un niveau acceptable et le taux de rémunération à un niveau plus équitable. (AGA. 2005.17)

Mise en marché

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- ▷ D'entreprendre les démarches afin d'évaluer la possibilité de percevoir une contribution par ovin pour les ovins vendus au Québec dont ceux provenant d'autres provinces et faire les mêmes démarches afin d'appliquer cette contribution aux producteurs ovins du Québec qui ne paient pas leur prélevé à la FPAMQ. (AGA. 2005.03)
- ▷ D'étudier les coûts de transport des producteurs au Québec afin de créer un pool de transport (coût moyen collectif) (AGA. 2005.19)

Environnement

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- ▷ De travailler conjointement avec la Confédération et les groupes spécialisés concernés afin d'obtenir des modifications au REA afin de permettre son application de façon individuelle pour chaque ferme ovine du Québec. (AGA. 2005.04)

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) :

- ▷ De clarifier et d'adapter les normes environnementales actuelles, d'arrêter de les modifier et de ne pas adopter de nouvelles exigences réglementaires, en matière agricole, pour les dix prochaines années; (AGA. 2005.04)
- ▷ De reconnaître, de façon permanente, le droit aux entreprises agricoles existantes et aux nouvelles entreprises d'entreposer des amas de fumiers aux champs, conformément à des règles agroenvironnementales ou à leur Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). (AGA. 2005.04)

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent au gouvernement :

- ▷ De bonifier les programmes d'aide existants ou d'en mettre en place de nouveaux afin qu'ils couvrent 90 % des coûts réels reliés aux exigences actuelles;
- ▷ D'augmenter, dès 2006, les budgets du MAPAQ pour ces programmes;
- ▷ Que toutes les entreprises agricoles existantes et celles en démarrage soient éligibles aux programmes d'aide;
- ▷ Que toutes les entreprises agricoles qui doivent apporter des changements imposés par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) soient rééligibles aux programmes. (AGA. 2005.04)

Services conseils

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- ▷ D'intervenir auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour que l'on maintienne, voire bonifie le soutien financier des clubs d'encadrement technique ovin. (AGA. 2005.07)
- ▷ De faire pression auprès des instances concernées afin que tous les producteurs ovins du Québec puissent avoir accès aux services-conseils et ce, à un prix égal pour l'ensemble des régions du Québec. (AGA. 2005.07)

Traçabilité

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- ▷ D'appuyer la Société des éleveurs de moutons de races pures du Québec dans leurs démarches afin d'implanter un système alternatif au système de tatous afin d'identifier les ovins. (AGA. 2005.15)
- ▷ De s'inspirer du modèle Européen dans le marquage de l'identifiant qui permettrait d'indiquer le troupeau d'origine et l'année de naissance. (AGA. 2005.15)

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent au gouvernement :

- ▷ De s'opposer à toutes nouvelles exigences gouvernementales sauf si elles amènent de l'argent neuf directement dans les coffres des producteurs et productrices ou si l'on défraie entièrement les coûts reliés à ces exigences. (AGA. 2005.05)

Merci aux commanditaires
qui nous ont soutenus lors de

l'AGA:

OR

IGA

ARGENT:



La Financière agricole Québec 

www.fadq.qc.ca
1 800 749-3646

*Pour vous,
à la grandeur
du Québec*

Notre engagement:
des services uniques,
professionnels et accessibles

 **BANQUE NATIONALE DU CANADA**

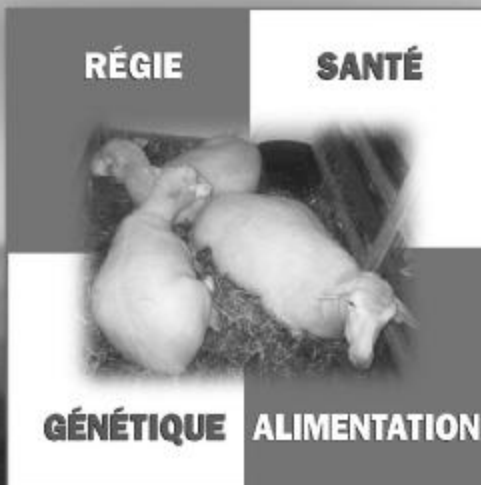
inc.

Christian Ostiguy, CMA
Directeur agroalimentaire
Affaires bancaires commerciales
Montréal

Services aux entreprises Longueuil
555, boulevard Roland-Therrien
Bureau 400
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone: (450) 646-2170
Télécopieur: (450) 646-6559
Courriel: christian.ostiguy@bnc.ca

Pour un agneau de qualité
et une meilleure rentabilité de votre entreprise

Faites l'essai
du programme
pour agneau
et brebis
Purina.



Pour plus d'information
concernant nos produits
et services,
veuillez communiquer
avec votre concessionnaire
Purina.

www.agripurina.ca



PURINA[®], CHOW[™] et le quadrille
sont des marques déposées sous licence de la compagnie Nestlé Purina PetCare.



CLUB POLYPAY DU QUÉBEC

DES BREBIS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA
PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC

DES QUALITÉS RECHERCHÉES...POUR DES BREBIS
PRODUCTIVES

- Intervalle d'agnelage rapide;
- Très bonne capacité au désaisonnement;
- Précocité dans l'atteinte de la maturité sexuelle;

...AVEC UNE MAJORITÉ DE NAISSANCE DOUBLE

- Ce qui nécessite moins d'interventions entourant l'agnelage;
- Diminue le taux de mortalité chez les agneaux;
- Offre des agneaux de bon poids et plus vigoureux à la naissance;
- Limite les frais reliés à l'achat de lactoreemplaceur.

Productivité brute à GenOvis

Moyenne	Nés/agnelage	Agnelage/année	Sevrés/brebis /année	% d'agneaux nés double
2000 à 2003	1,78	1,20	1,78	58,1
2004	1,85	1,19	1,89	61,3

Pour nous rejoindre :

Secrétaire : Daniel Dion Président : Daniel Ouellette
Tél : 418-498-3887 Tél : 418-775-2689
Fax : 418-498-3889



De nouveaux identifiants ovins en 2006

Agri-Traçabilité Québec a poursuivi en 2005 son travail de collaboration avec le Comité d'implantation de la filière ovine sur plusieurs dossiers relatifs à l'identification permanente et la traçabilité des agneaux et des moutons. Un de ces dossiers portait sur la révision des identifiants ovins, en vue d'améliorer les boucles d'identification et sur la possibilité d'offrir de nouveaux choix de marquage.

Ainsi, à la suite de recommandations émises par les membres de ce comité, ATQ mettra à la disponibilité des producteurs ovins en début d'année 2006 de nouveaux modèles d'identifiants ovins dotés des caractéristiques suivantes :

- ⇒ un panneau visuel plus petit et muni d'une tige plus courte
- ⇒ un panneau visuel dont les 5 derniers chiffres du numéro officiel sont plus gros (plutôt que quatre)
- ⇒ l'élimination du code à barres
- ⇒ la possibilité de faire imprimer une lettre d'année et/ou un numéro de régie (chiffres séquentiels de 4 chiffres maximum; exemples : 0001 à 0050 - 0200 à 0250).



Les nouvelles boucles ovines (dotées de lettres d'année optionnelles): marquage régulier à gauche et marquage avec numéro de régie à droite.

Un nouveau bon de commande sera d'ailleurs transmis dans les semaines qui viennent à tous les producteurs ovins du Québec, afin de pouvoir procéder à leurs

commandes de boucles. Deux nouveaux items sont également disponibles pour les producteurs ovins en 2006, soit une paire de pince à rétraction automatique pour l'installation des boucles ainsi qu'un ensemble de gaines en latex pour vos pinces manuelles.

Le Comité d'implantation de la filière ovine est composé des représentants suivants :

- M. Langis Croft, de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
- M. Jacques Moffet, de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec
- M. Francis Goulet, du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)
- M. Daniel Brousseau, de la Financière agricole du Québec
- Madame Nathalie Canac-Marquis, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Madame Martine Talbot, de l'Union des producteurs agricoles
- Madame Martine Mercier, de l'Union des producteurs agricoles
- Madame Linda Marchand, d'Agri-Traçabilité Québec.



À gauche, la pince manuelle ovine (grise), dotée d'une gaine de latex et à droite, la pince automatique ovine (grise et bleue).

Un logiciel gratuit...

Afin de vous aider à produire vos déclarations de traçabilité, nous vous rappelons qu'un logiciel est disponible gratuitement chez ATQ. Faites en la demande lorsque vous procédez à une commande d'identifiants, en cochant la case prévue à cet effet sur le nouveau bon de commande ou encore, en le téléchargeant sur le site Internet d'ATQ (www.agri-tracabilite.qc.ca). Compatible avec la plupart des lecteurs électroniques, cet outil vous offre l'avantage d'envoyer automatiquement vos données chez ATQ et de conserver vos déclarations sous format électronique.

À cet effet, ajoutons qu'il vous est possible de faire l'achat de lecteurs électroniques, qui vous permettront de procéder à la lecture automatique de vos identifiants et ainsi, de sauver du temps précieux pour votre régie de troupeau. Pour en savoir plus long sur les deux modèles de lecteur électroniques présentement disponibles, contactez le service à la clientèle d'ATQ.

Les agents du service à la clientèle d'Agri-Traçabilité Québec se feront un plaisir de vous répondre, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h 30, via notre ligne sans frais, au 1-866 270-4319.



En route vers l'Agence de vente

Tournée 2006

Au cours des derniers mois, les démarches se sont poursuivies pour l'implantation de l'Agence de vente. La Fédération a effectué une tournée d'information dans les 12 régions du Québec permettant ainsi de rencontrer les producteurs et de leur faire part, entre autres, de l'état d'avancement de l'implantation de l'Agence de vente d'agneaux lourds et des points encore en litige dans la négociation d'une première convention de mise en marché avec les acheteurs.

Cette tournée, a permis, sans aucun doute, de connaître les appréhensions des producteurs, de réaffirmer les positions pour la négociation et de valider le financement requis pour le fonctionnement de l'Agence et le coût de la classification.

Négociation avec les acheteurs

Une cinquième séance de conciliation avec les acheteurs s'est tenue le 2 novembre. Les résultats ont été soumis aux membres du conseil d'administration qui étaient réunis dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération tenue les 3 et 4 novembre. Au cours de l'AGA, une brève présentation des derniers développements ainsi que la position du conseil d'adminis-

FINANCEMENT DE L'AGENCE DE VENTE - AGA.2006.10

Les producteurs et productrices réunis en assemblée générale annuelle demandent à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- ⇒ de prévoir au Règlement sur la mise en vente en commun des agneaux lourds des frais de mise en marché d'un maximum de 5\$ par agneau lourd transigé.
- ⇒ d'ajouter aux frais de mise en marché, les frais de la classification de 1,50\$ à un maximum de 2 \$ par agneau.

tration de même que celle des acheteurs face aux points encore en litige ont été présentés à l'ensemble des délégués. En dernier lieu, la position finale et globale recommandée par le conseil d'administration de la Fédération a aussi été présentée. Aussi, le conseil d'administration a indiqué qu'advenant une réponse non concluante des acheteurs, une demande d'arbitrage devrait être effectuée à la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ).

De plus, les producteurs ont approuvé un scénario de financement de l'Agence en votant sur une résolution (voir encadré) fixant les frais de mise en marché et de classification.

Conséquemment à l'AGA, la proposition finale a été déposée aux acheteurs. Étant donné que la réponse reçue ne répondait pas à une position acceptable pour la Fédération, une demande d'arrêt de la conciliation a été acheminée au conciliateur. Ainsi, quoique très proche d'une entente avec les acheteurs, la Fédération a demandé à la Régie d'arbitrer les points encore en litige.

Les principaux points d'achoppement sont la grille de classification et le prix qui sont intimement liés et dont les modifications de l'un ou de l'autre entraînent des impacts sur le paiement final au producteur. Les acheteurs proposent des réajustements

périodiques à la grille qui pourraient empêcher les producteurs de profiter des améliorations à la qualité du produit.

Opérationnalisation de l'Agence

Dans un autre ordre d'idée, le comité d'implantation a poursuivi son travail pour adapter les règlements aux modifications intervenues au cours des négociations et préparer la structure informatique. Étant donné l'objectif de démarrer l'Agence au 1er mai 2006, la Fédération procédera, au cours des prochains mois tel que prévu au plan de communication, à la transmission aux producteurs de l'information détaillée sur les modalités d'application de l'Agence.

QU'EST CE QUE L'ARBITRAGE?

En vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et de la pêche, lorsque deux parties engagées dans la mise en marché du produit ne s'entendent pas sur les modalités d'une convention de mise en marché, une des parties peut demander à la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ) de nommer un conciliateur en vue de permettre d'en arriver à une entente. Si la conciliation n'a pas permis de parvenir à une entente, la Régie, à la demande d'une des parties, arbitre le litige.

Déroulement de l'arbitrage

Après avoir identifié ce qui fait l'objet du litige, chaque partie soumet à l'arbitre, ainsi nommé, un argumentaire sur ses positions. Chacune des parties a la possibilité de réagir à l'argumentaire de l'autre partie. Après quoi, l'arbitre rend une décision et arrête le texte de la convention. Une sentence arbitrale est ainsi rendue. Une telle décision ou sentence est exécutoire, les parties doivent obligatoirement la respecter, elle tient lieu d'une convention homologuée. À l'étape de l'arbitrage, c'est la Régie qui détermine la ou les dates d'audience avec les parties. Après avoir entendu les arguments, la Régie (l'arbitre) se retire pour délibérer et prépare une décision écrite. La décision de la Régie est publiée plusieurs semaines après.

SmartScale

SmartScale – La fine pointe du pesage de bétail

Les meilleurs agriculteurs savent qu'un pesage régulier du bétail est essentiel pour augmenter la productivité et la rentabilité d'une ferme.

Le système de pesage SmartScale offre toute une gamme d'indicateurs très forts et résistants à l'eau, des barres de pesée haut rendement et des câbles robustes en polyuréthane.

Nos barres de pesée sont de conception robuste et éprouvée et offrent une excellente performance lorsque la charge est décentrée. Elles ne contiennent aucun caoutchouc qui se détériore, comme c'est le cas avec les produits des concurrents.

Nos systèmes d'enregistrement de données sur le bétail vont du simple pesage fiable à l'identification électronique et l'interface avec un ordinateur.

Communiquez avec votre détaillant Gallagher ou Gallagher Canada au (800) 661-2013 pour obtenir votre brochure SmartScale gratuite.



Premier choix
AGRICOLE

5120, Rue Martineau Saint-Hyacinthe, QC J2R 1T9

Une Division de Canadienne Co-operative Wool Growers Limitée

Tel: (450) 796-4242 *1-888-796-4242

* Fourniture pour animaux de ferme

* Clôture électrique

* Tondeuse: Aesoulap, Heiniger, Lister,

* Dépôt de Laine (Lundi au Vendredi)

Ouvert du Lundi au Samedi



Ferme Lapointe SENC

Éleveurs de race Pure

Dorset original • Îles de France • Suffolk Britanique
et femelles hybrides Dorset et Îles de France

Nos Dorsets sont sélectionnés depuis 25 ans sur les critères suivants :

Musculation supérieure

Désaisonné (3 agnelages / 2 ans)

Prolificité 1.8 agneaux / agnelage

Aspect maternel

100 % des agneaux et agnelles qui ne sont pas vendus dans les critères de sélection Race Pure sont vendus en agneaux lourds, avec une moyenne de poids de 24 kg carcasse et moins de 10 mm de gras au site GR.

Meilleur prix obtenu à l'encan de béliers de Rimouski :

Encan 2004 :

1900\$ pour un bélier Dorset

2100\$ pour un bélier Île de France

Encan 2005 :

2100\$ pour un bélier Dorset

720 rang 7, St-Augustin
Lac-St-Jean
Tél.: 418-374-2073
ou 418-374-2008



227, route 230 ouest, Saint-Philippe-de Néri Qc G0L 4A0
Tél. : (418) 498-3887 • Télécopieur : (418) 498-3889 • semppq@videotron.ca

SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTONS DE RACE PURE DU QUÉBEC

AGA 2005

Lors de l'assemblée générale annuelle 2005, la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec a célébrer ses 60 ans. Des certificats de reconnaissance ont été remis aux éleveurs suivants afin de les remercier de leur implication auprès de la Société en tant qu'administrateur.

10 ans et plus : Marcel Couture, Trenholm Nelson et Steve Mastine

20 ans et plus : François Gélinas, Jacquelin Moffet et Peter J. Conway

Le conseil d'administration 2005-2006

Jacquelin Moffet, président
François Gélinas, vice-président
David Mastine
Steven Mastine
Daniel Ouellette
Trenholm Nelson
Patrice Dubé

Plan de développement génétique

Lors de l'assemblée générale annuelle, un plan de développement génétique a été présenté et les membres de la Société ont discuter des services présentement disponible ainsi que du développement à faire au niveau de l'amélioration génétique. Du travail a été fait en 2005 afin de préparer un plan de développement génétique pour les clubs de race et du service conseil en génétique. 2006 sera une année de mise en place et de développement de ce plan en collaboration avec les éleveurs de race pure membres de la Société et l'équipe du CEPOQ.

EXPOSITION ROYALE DE TORONTO 2005

Félicitation aux éleveurs du Québec qui ont participé à l'édition 2005 de la Royale.

- ✧ Allen Cass
- ✧ Paul Cardyn
- ✧ Réjean Girard
- ✧ Marcel Couture
- ✧ Marc Charpentier
- ✧ François Gélinas
- ✧ Joël Bergeron

VENTE DU PRINTEMPS DE LA SEMPPQ

Il y aura une vente à l'encan de moutons de race pure au mois de Mai 2005. Nous vous informerons des détails au cours du printemps.



1895 à 2005 : 110 ans d'existence
1945 à 2005 : 60 ans de reconnaissance

*1895 : Société générale des éleveurs
d'animaux de race du Québec*

Le 17 septembre 1895 est fondé la Société générale des éleveurs d'animaux de race du Québec afin de continuer l'œuvre de la commission des livres généalogiques du Conseil d'agriculture et pour grouper les éleveurs d'animaux de race pure. La Société a pour but de tenir des livres de généalogie, de favoriser et de développer l'élevage des animaux de race pure et de promouvoir de toutes les manières les intérêts des éleveurs de la province.

La Société comprend au début 4 regroupements : Les sociétés d'éleveurs de bovins canadiens, de chevaux canadiens, de porcs et de moutons. Au 31 décembre 1895, 53 éleveurs font parti de la Société. En 1928, les éleveurs de chevaux Percherons s'y joignent pour être suivi, de 1938 à 1940, de 6 autres groupements d'éleveurs de bovins et de chevaux.

1945 : Société des éleveurs de moutons du Québec

En 1945, la Société procède à une refonte complète de ses règlements et est devenue depuis lors la Société des éleveurs d'animaux de race du Québec. Pour les moutons, c'est devenu la Société des éleveurs de moutons du Québec.

*1988 : Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec
(SEMPPQ)*

En 1988, cette appellation change pour devenir la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMPPQ).

Objectifs de la SEMPPQ

- ◆ Le regroupement des éleveurs de moutons de race pure, la protection et la défense de leurs intérêts;
- ◆ De favoriser le développement de l'élevage des moutons de race pure dans la province, d'étudier, d'adopter et de préconiser des méthodes propres à l'amélioration;
- ◆ De coopérer avec le Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation et les sociétés d'élevage dans leur travail d'amélioration des moutons.



France Lanthier,
coordonnatrice nationale de
la salubrité à la ferme
Ndeye Marie Diallo agr.
M.Sc., Directrice adjointe par
interim, chargée du dossier
de salubrité à la ferme

Pour plus d'information concernant le programme
de salubrité à la ferme veuillez contacter :
france@cansheep.ca ou 1-888-684-7739;
Ndeye Marie Diallo, nmdiallo@upa.qc.ca
ou 450-679-0540 poste 8320



Fédération canadienne du mouton : de la continuité dans le changement

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération Canadienne du mouton (FCM) a eu lieu les 24 et 25 novembre 2005 à Ottawa. Les différents sujets abordés ont été, le programme de certification de la tremblante ainsi que le programme de génotypage, la situation à la frontière Américain, la vision d'agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) en ce qui à trait à l'identification permanente et la traçabilité et le sommaire de l'identification de l'ovin au Canada par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Par ailleurs, la visite d'un représentant des producteurs du Mexique a mené à la signature d'une entente pour la formation de la Coalition Nord-américaine des éleveurs de moutons.

Le 25 s'est tenu, en présence des délégués, la partie plus formelle de l'AGA qui s'est conclue avec les élections. L'ensemble des provinces canadiennes était représenté par au moins un délégué, exceptés l'Ile-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Madame Florence Henning de l'Alberta a été nommée à la présidence. Monsieur André Trépanier, premier vice-président de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec et Président sortant a été élu au poste de vice-président. L'exécutif est complété par Monsieur John Hemsted de l'Ontario, vice-président sortant, et de Monsieur Randy Jordan de la Saskatchewan.

D'autre part, Monsieur Andy Dagenais de AAC a annoncé l'octroi de trois programmes pour développer la production ovine canadienne soit : environ 780 000\$ pour le projet "Stratégie de développement des marchés"; 301 000\$ à l'Association des éleveurs de moutons de race pure du Canada pour le projet "Marketing genetic program" et 411 000\$ pour le programme "Sustaining genetic quality program".

Salubrité à la ferme

En marge, de l'assemblée générale se tenait, le 25 novembre une rencontre de l'ensemble des chargés de projets provinciaux responsables des dossiers de salubrité à la ferme afin de discuter du programme ovin et des étapes à venir.

Depuis 1997, la Fédération canadienne du mouton (FCM), sous la direction de l'ACIA, oeuvre à développer son manuel de pratiques agricoles relatives à la salubrité des aliments à la ferme de produits dérivés d'agneaux et de moutons. Le 19 juillet 2005, la FCM a reçu une

lettre certifiant la réussite de l'examen technique de l'ACIA. Ce qui signifie que le manuel décrivant le programme de salubrité des aliments à la ferme produit par la FCM répond aux exigences techniques et à la réglementation de l'ACIA. L'examen technique est la première partie (1.A) de la première étape du processus de reconnaissance d'un programme de salubrité des aliments à la ferme.

De ce fait, l'étape actuelle est celle du développement du système de gestion et de documentation qui consiste en la deuxième partie de la première étape. Le programme de salubrité des aliments de la FCM est un programme national, qui nécessite une participation active des organisations ovines provinciales, puisqu'il incombera sans doute à celle-ci d'implanter et de faire la gestion du programme.

La rencontre à Ottawa fut un succès puisque l'ensemble des organisations ovines provinciales y a participé. Dans les mois à venir, la FCM, de concert avec les organisations ovines provinciales, va oeuvrer à développer son système de gestion, à informer les producteurs ovins au sujet de la salubrité des aliments à la ferme, et à trouver des sources de fonds renouvelables pour supporter l'avenir du programme. En ce qui concerne, les séances d'information pour les producteurs au Québec, elles devraient se tenir cet hiver en différents lieux selon l'intérêt manifesté par les producteurs.

ÉTAPES DE RECONNAISSANCE D'UN PROGRAMME DE SALUBRITÉ

1. Examen technique
 - A. Examen technique de la documentation relative au système d'analyse des risques et maîtrise des points critiques.
 - B. Examen technique du système de gestion et de documentation connexe
2. Mise en oeuvre et vérification par une tierce partie
3. Evaluation de la mise en oeuvre
4. Surveillance continue suite à la reconnaissance



Promouvoir le mouton canadien

**Texte original *Promoting Canadian Lamb*, par Jennifer Fleming, Directrice exécutive, Fédération canadienne du mouton
Traduit par Marion Dallaire chargée de communication, FPAMQ**

Le Fédération canadienne du mouton a construit sa stratégie de développement du marché autour d'un seul but ; augmenter la consommation d'agneau de 0,25 kg / personne dans les cinq prochaines années. Pour atteindre cet objectif, les producteurs d'agneaux vont devoir produire 60 000 agneaux de plus par année à l'échelle nationale. La Fédération canadienne du mouton a reçu une somme d'environ 775 000 \$ pour atteindre son but et dispose de 17 mois pour développer les infrastructures nécessaires pour s'approprier la part de marché qui sera développée.

Certains pourraient prétendre que l'augmentation de la consommation ne sera pas très difficile. Un des facteurs déterminant de l'augmentation de la consommation est l'immigration. En effet, des études démontrent que d'ici 2017, un canadien sur 5 sera issu de l'immigration, ce qui équivaut à environ 7 à 9,3 millions de personnes. Ces canadiens ont déjà pour habitude alimentaire de manger de l'agneau ou du mouton dans une proportion de 26%. En y ajoutant la consommation des "babys boomers", qui cherchent de nouvelles expériences culinaires, on devrait observer une augmenta-

tion de la consommation du produit. Est-ce que l'industrie canadienne du mouton est prête à relever le défi ?

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DU MOUTON PENSE QUE OUI !

Avant la crise de l'ESB, l'industrie canadienne du mouton a démontré une augmentation tangible de sa production. En fait, le Canada est un des seuls pays dans le monde où cette production a augmenté. Avec le renforcement des prix sur le marché, la croissance de l'industrie du mouton devrait pouvoir retourner au stade pré-ESB.

Pour s'assurer que les consommateurs choisiront l'agneau canadien, la stratégie de développement de la Fédération canadienne du mouton allouera une partie des fonds pour développer et supporter les stratégies de marketing actuellement existantes et dans un même temps, travaillera à développer une identité de l'agneau canadien. Le reste de la stratégie concerne l'approvisionnement, la transformation et le support national et régional.

En ce qui concerne l'approvisionnement, cette partie de la

stratégie s'assurera que les produits fournis combleront la demande et que les producteurs sont au courant des tendances. La portion de la stratégie qui porte sur la transformation est consacrée à identifier les besoins des consommateurs et des acheteurs spécifiques de même que les nouvelles opportunités de marché. Un mécanisme qui supporterait cela inclurait l'identification sur le produit de détail qui rejoindrait les besoins des consommateurs et des acheteurs en plus de laisser un profit aux producteurs et aux transformateurs d'agneaux.

Finalement, dû à la diversité de consommateur à travers le Canada, le programme de promotion compte particulièrement sur des partenariats avec des produits régionaux venant d'associations provinciales, de producteurs ou de transformateurs pour assurer le succès du programme. La Fédération Canadienne du mouton est confiante que la stratégie comporte (couvre) une variété d'éléments assez larges pour construire des fondations solides au programme qui renforcera la rentabilité de l'industrie canadienne du mouton.



Registre de vente d'agneaux lourds 2005

Nous tenons à vous informer que nous sommes présentement en période de procédure de compilation des registres de vente d'agneaux lourds pour l'année 2005. Cette démarche est reproduite à chaque année et pour l'ensemble des producteurs désireux d'être couverts sous le régime Brebis-agneaux lourds à l'ASRA.

Dans le cas où vous choisissez d'utiliser vos résultats de classifications, il est essentiel de nous retourner, **À CHAQUE ANNÉE**, votre formulaire d'acceptation de transfert des informations des classifications.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous demandons de nous retourner votre registre d'agneaux lourds au plus tard le 31 janvier 2006, par télécopieur au (450) 674-4415 ou par la poste à l'adresse suivante :

FPAMQ
Maison de l'UPA
555 boulevard Roland-Therrien, Bureau 545
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Si vous avez des questions téléphoner au 450-679-0540 poste 8484

RÉGISTRE DE VENTE D'AGNEAUX LOURDS 2005

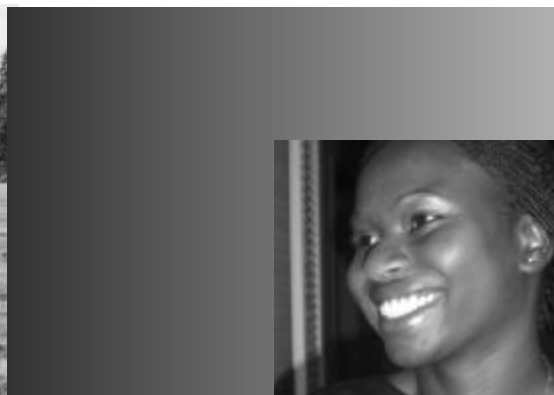
Complément préagnelage

TRANS OVI

Pour une meilleure rentabilité

Il faut sauver les agneaux !

Trans-Ovi, améliore la condition des brebis et la vigueur des agneaux. *Consultez votre expert-conseil*



Ndeye Marie Diallo, agr., M.Sc.
directrice-adjointe par intérim

Modification du règlement sur les exploitations agricoles

Le 19 octobre 2005 dernier entraient en vigueur les modifications au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Les principales modifications énoncées au règlement permettent d'encadrer l'entreposage des fumiers en amas au champ.

Amas au champ

L'ensemble des entreprises ovines produisant 3200 kg de P₂O₅ ou moins par an, soit environ 500 brebis, peut se prémunir de la possibilité d'entreposer ses fumiers en amas au champ. En ce qui a trait aux entreprises produisant plus de 3200 kg de P₂O₅ par an, seules celles existantes au 15 juin 2002 et situées à l'extérieur des bassins dits dégradés ont la possibilité de continuer à entreposer leurs fumiers en amas au champ et ce, à condition d'obtenir un avis écrit du ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et en participant à un projet pilote du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de

l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

De plus, le MDDEP a choisi de préconiser, dans son règlement, l'approche de résultats en identifiant ceux à atteindre plutôt que d'exiger le respect de moyens pour y arriver. De ce fait, la réalisation d'amas au champ est soumise aux conditions suivantes :

1. Les eaux contaminées provenant de l'amas ne doivent pas atteindre les eaux de surface;
2. L'amas doit être retiré au maximum 12 mois après sa mise en place;
3. Les recommandations relatives à la localisation et à la gestion de l'amas devront être préparées et signées par un agronome;
4. Un registre de stockage doit être tenu pour chaque amas.

Aussi, un **Guide de conception des amas au champ** sera disponible pour les agronomes, d'ici la fin de

l'année, afin de les aider à conseiller les producteurs et leur permettre ainsi d'utiliser les meilleurs moyens possibles pour atteindre les résultats attendus.

Par ailleurs, l'entreposage du fumier à proximité du bâtiment d'élevage d'où provient le fumier est permis à condition que les eaux contaminées provenant de l'amas n'atteignent pas les eaux de surface. Toutefois, cette disposition prendra fin le 1er avril 2010 pour les fermes qui produisent plus de 1600 kg de phosphore par an.

D'autre part, tout amas existant au 19 octobre 2005 devra respecter les conditions ci-dessus et être épandu dans les 12 mois qui suivent cette date.

Projet pilote

Les projets pilotes qui seront menés conformément au *Guide de conception des amas de fumier au champ* serviront à recueillir de l'information technique qui permettra de définir les meilleurs moyens de confectionner des amas au champ respectant la réglementation. Il consisteront à effectuer le suivi des amas lors d'au moins une visite par un conseiller du MAPAQ au cours de la durée du projet.

PROJETS PILOTES

Objectifs

- ⇒ S'assurer de la mise en œuvre des bonnes pratiques prévues dans le guide;
- ⇒ Vérifier l'efficacité technique des bonnes pratiques;
- ⇒ Déterminer les contraintes d'application des bonnes pratiques;
- ⇒ Améliorer le guide;

Responsabilité

PRODUCTEURS

- Demander au MAPAQ de participer au projet pilote en remplissant le formulaire de participation;
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques recommandées par leur agronome;
- Autoriser l'accès des représentants du MAPAQ à l'emplacement des amas au champ et prendre les dispositions requises pour en faciliter l'accès;
- Faire les démarches nécessaires pour assurer l'accès au champ lors que les amas sont faits à l'extérieur de l'entreprise.

MAPAQ

- Rendre disponible un formulaire de demande de participation au projet pilote
- Transmettre une confirmation écrite de participation aux producteurs ayant rempli le formulaire
- Rencontrer les producteurs sélectionnés pour la prise de données sur les différentes pratiques recommandées
- Remettre un rapport de visite au producteur
- Rédiger un rapport global (2008) concernant les bonnes pratiques d'entreposage au champ.

Les projets pilotes se tiendront pour une durée de 3 ans sur les lieux d'élevage existant au 15 juin 2002, produisant plus de 3200 kg de P₂O₅ et situés à l'extérieur des municipalités énumérées aux annexes II à V

du Règlement. Les producteurs concernés seront contactés par le MAPAQ, selon les données en leur possession, afin de valider ces données et de déterminer si l'entreprise doit effectivement participer au

projet pilote ainsi que les modalités s'y rapportant. Le cas échéant, l'entreprise devra compléter un formulaire qui confirmera sa participation au projet pilote.

Toutefois, étant donné la fréquence des visites prévues actuellement, des discussions ont lieu entre le MAPAQ et l'UPA afin de déterminer, à la lumière des études existantes, les connaissances supplémentaires qui seront nécessaires pour assurer la pérennité de cette technique.

Cours d'exercices

Les cours d'exercices sont permises à condition que les déjections qui y sont accumulées soient enlevées et valorisées au moins une fois l'an et les eaux contaminées qui en proviennent ne doivent pas atteindre les eaux de surfaces. Ce qui peut se faire, entre autre, en interceptant ces eaux et en les répartissant dans une bande végétative filtrante. Par contre, il est important d'éviter les écoulements préférentiels. Cependant, l'utilisation d'un ouvrage bétonné n'est pas obligatoire.

Bâtiments d'élevage

Le libellé de l'article 8, 1er alinéa du REA laisse supposer que l'ensemble des planchers dans les bâtiments devra être étanche. Toutefois, les discussions menées par l'UPA avec le MDDEP, laissent entendre que l'étanchéité n'oblige pas des planchers bétonnés. Par contre, il faudra s'assurer que la quantité de litière utilisée est suffisante pour empêcher le fumier d'entrer en contact avec les planchers.

Article 8 1er alinéa : Le sol sur lequel est construit ou aménagé un bâtiment d'élevage doit être protégé de tout contact avec les déjections animales qui y sont produites par un plancher étanche.

Tableau 1 : Dispositions relatives au stockage des fumiers dans un champ cultivé

Production Ovine		Autorisation de réaliser des amas au champ	
		Municipalités annexes II à V ²	Autres municipalités
Lieu d'élevage existants au 15 juin 2002	≤ 3200	Oui	Oui
	> 3200	Non	Oui ¹ mais avis écrit MDDEP ³ + participation à un projet pilote du MAPAQ Possibilité d'agrandissement
Nouveaux lieux d'élevage	≤ 3200	Oui	Oui
	> 3200	Non	Non

1. Les entreprises existantes de plus de 3200 kg de phosphore admissibles à la technique d'amas au champ doivent être établies conformément à la loi (c.a.) avant le 15 juin 2002.

2. Les municipalités II à IV sont celles se situant dans un bassin dégradé.



La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

est fière d'appuyer Ovin Québec

La Faculté forme les vétérinaires qui sont au service des producteurs du Québec et remplit une mission importante en recherche sur la santé et le bien-être animal.

Elle offre aussi des activités de formation continue pour répondre aux besoins des vétérinaires et du public.

<http://www.medvet.umontreal.ca/>

Épandage du compost d'animaux morts

Le Règlement vient interdire tout épandage de compost contenant, en tout ou en partie, des ruminants morts décomposés ou non. Ce qui vient anéantir tous les efforts qui ont été mis durant les 2 dernières années dans le projet de compostage des animaux morts. Dans la mesure où les producteurs ont dès le départ manifesté la nécessité de pouvoir épandre le compost produit pour que cette méthode de disposition des animaux morts soit intéressante.

Épandage après le 1er octobre

La disposition permettant l'épandage après le 1er octobre est modifiée en précisant que le volume maximal pouvant être épandu après le 1er octobre ne peut excéder 35 % du volume annuel total des déjections animales du lieu d'élevage. Par ailleurs, l'obligation d'incorporer les déjections animales après cette date est retirée. L'agronome signataire du PAEF devra prescrire au producteur les mesures de mitigation appropriées.

Autres dispositions

L'interdiction d'accroître les superficies en culture dans les 563 municipalités situées à l'intérieur des bassins dits dégradés est maintenue. Toutefois, l'obligation de produire une déclaration concernant les superficies cultivées est éliminée, celle-ci étant remplacée par un avis écrit à transmettre au MDDEP en cas de mise en culture d'une nouvelle superficie en remplacement d'une autre.

Vous trouverez les modifications complètes au règlement sur le site du MDDEP au
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>

1600 kg de P²O⁵ par an équivaut à environ 250 brebis

3200 de P²O⁵ par an équivaut à environ 500 brebis

Toutefois, l'utilisation des valeurs réelles à la ferme est privilégiée pour le calcul de la charge phosphore de l'entreprise.

<http://pub.craaq.qc.ca/Transit/6-Ovine.pdf>



LES PAGES DU CEPOQ

CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

1642 rue de la Ferme, La Pocatière, Qc G0R 1Z0 Tél. : (418) 856-1200 * Télécopieur : (418) 856-6247 * infocepoq@cepoq.com * www.cepoq.com

Courez la chance de gagner une balance pour ovin d'une valeur de plus de 1000,00\$*

Les éleveurs qui auront adhéré à GenOvis avant le 24 février 2006** seront automatiquement éligibles au tirage de cette balance.
Une collaboration de MatÉlevage.

* Le tirage aura lieu le 28 février 2006 dans les bureaux du CEPOQ.

** Seuls les envois portant un sceau postal daté du 24 février 2006 ou avant seront éligibles au tirage.

Période d'adhésion GenOvis - année 2006

La fin de l'année 2005 correspond à la période où les participants à GenOvis renouvellent leur adhésion au programme pour l'année 2006.

De plus, pour les éleveurs non-inscrits en 2005, il s'agit du moment idéal pour adhérer et ainsi bénéficier des multiples avantages reliés au service de base de GenOvis :

- ♦ Estimation du potentiel génétique de vos agneaux, brebis et béliers;
- ♦ Évaluation de troupeau qui permet de comparer votre troupeau aux autres troupeaux de la province au niveau de la productivité;
- ♦ Publication de l'Option GenOvis, un journal de liaison destiné aux participants et aux conseillers;
- ♦ Publication des évaluations génétiques des béliers de génétique supérieure de votre troupeau et des coordonnées de votre entreprise ;
- ♦ Consultation téléphonique;
- ♦ Service gratuit de mesure à la ferme de l'œil de longe et du gras dorsal pour les éleveurs de race pure terminale.

Pour 2006, les frais annuels d'adhésion sont de 150\$ par entreprise.

Pour plus d'informations sur l'adhésion GenOvis, consultez votre conseiller ovin ou le CEPOQ (418-856-1200 ou www.cepoq.com).

Voici quelques témoignages d'éleveurs participants au programme GenOvis.

" Les indices génétiques jouent une place importante dans la sélection des sujets reproducteurs de mon élevage. Les nouveaux indices d'œil de longe et de gras dorsal sont très positifs pour ma sélection et pour mes clients ! GenOvis me permet de répondre à la demande de mes acheteurs de béliers. Je suis en mesure de leur donner de l'information sur le potentiel génétique de mes sujets. "

Robert Girard, Ferme Robert Girard, St-Césaire (175-180 brebis Suffolk)

" Pour moi GenOvis est un outil de sélection me permettant d'améliorer la qualité génétique des sujets de mon élevage. GenOvis me permet d'identifier les meilleurs sujets de mon troupeau et de les sélectionner selon leurs caractères de croissance afin qu'ils les transmettent à leur progéniture. "

Michel Thibodeau, Ferme Germanie, Princeville (850 brebis dont 250 Arcott Canadien)

Consultez ou obtenez la liste officielle des producteurs participants à GenOvis. Par Internet sur : www.cepoq.com sous " La génétique " puis " GenOvis " ou par téléphone au 418-856-1200 poste 0

GenOvis, un choix fiable, une base solide !

Le CEPOQ tient à remercier ses précieux partenaires pour leur soutien :



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada





LA NOUVELLE TENDANCE ... OMÉGA 3

LES Oméga 3 sont sans aucun doute les nouvelles coqueluches du monde agroalimentaire ! C'est leur bienfait sur la santé qui les rend victimes de cette popularité. Chez l'humain, des études ont démontré que la consommation de ces acides gras pouvait prévenir ou même améliorer certaines conditions pathologiques telles que les maladies cardiovasculaires, les troubles neurologiques (Alzheimer), la maladie de Crohn, l'arthrite rhumatoïde et l'hypertension. Les Oméga-3 pourraient même avoir des effets bénéfiques sur la prévention de certains cancers (sein, prostate, colon). On retrouve ces acides gras insaturés dans certains aliments de source végétale et, plus particulièrement, dans les aliments de source marine tels que le poisson. Certains acteurs de l'industrie agroalimentaire ont emboîté le pas et ont mis en marché des produits enrichis en Oméga-3. C'est le cas de Natrel (Lait Natrel Oméga-3), de la compagnie Neilson Dairy (Neilson Dairy Oh!), de la Laiterie Lamothe et Frère (lait enrichi naturellement) et de la Filière Bleu Blanc Cœur en France qui offre une gamme complète de produits laitiers et carnés (www.bleu-blanc-coeur.com). Certains produits offerts sur le marché sont artificiellement enrichis en Oméga-3, alors que d'autres sont naturellement enrichis par l'ajout, dans la ration des animaux, d'aliments riches en Oméga-3. Mais avec quels aliments ? Le foin de fléole (mil) et l'ensilage de maïs sont des aliments très pauvres en Oméga-3, alors que la farine de poisson, le foin de ray-grass, le trèfle blanc, la graine de lin, l'huile de lin et l'huile de poisson sont d'excellentes sources de ces précieux acides gras. Très souvent, la graine de lin est utilisée afin d'augmenter la teneur en Oméga-3 dans les rations animales. Elle peut être servie crue ou micronisée. Sous forme extrudée, elle apporte une moindre quantité d'Oméga-3 mais une proportion intéressante d'ALC (acide linoléique conjugué : un dérivé de l'acide linoléique, acides gras essentiels de la famille des Oméga-6). Selon Santé Canada, un aliment doit contenir au moins 300 mg d'Oméga-3 par portion pour pouvoir être étiqueté "Enrichi en Oméga-3". Dans les produits carnés, une portion équivaut à 100 grammes de viande. Chez l'agneau, une étude réalisée en 2002 (Wachira et collaborateurs) a démontré que l'ajout d'huile de poisson et/ou de lin dans l'alimentation des agneaux permettait d'obtenir une augmentation significative du taux d'Oméga-3 dans le muscle. La viande des agneaux du groupe témoin contenait environ 140 mg d'Oméga 3 par portion de viande. Avec les rations enrichies avec du lin, avec du lin et de l'huile de poisson ou avec de l'huile de poisson seulement, les chercheurs ont réussi à obtenir respectivement : 158, 181 et 277 mg d'Oméga-3 par portion de 100 g de viande d'agneau. L'objectif de 300 mg d'Oméga-3/portion de viande n'a donc pas été atteint ... Un échec ? Non ! Il ne faut pas sauter à cette conclusion ! Ces chercheurs ont tout de même réussi à produire une viande naturellement plus riche en Oméga-3 que le produit conventionnel ... Il reste toutefois encore du travail afin de réussir à faire passer la barrière ruminale à ces populaires acides gras et ce, pour enfin atteindre les niveaux requis par Santé Canada ! ♦

Les chroniques...

QUAND LE POIDS PEUT FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE ...

UNE étude réalisée par des chercheurs anglais (Clarke et al., 1997) a démontré que le gabarit des brebis pouvait avoir une influence cruciale sur le poids des agneaux et le taux de survie à la naissance. Dans cette étude, des brebis de très faible poids (brebis légères : poids < 55 kg) et des brebis plus lourdes (poids > 60kg) furent accouplées au même moment et à un état de chair identique. Malgré une alimentation convenable, l'état de chair des femelles plus légères diminua progressivement entre le 30^e et le 90^e jour de gestation, pour demeurer faible jusqu'à la mise bas. Phénomène qui ne fut pas observé chez les femelles plus lourdes. Pour les besoins de l'étude, toutes les brebis portant des jumeaux ont mis bas par césarienne. Dès la naissance, un agneau de chaque portée fut placé en condition chaude (30 °C) et l'autre en condition plus fraîche (15 °C) afin d'évaluer leur comportement et le taux de survie. Sous la condition ambiante fraîche, tous les agneaux nés des brebis légères présentèrent des signes d'hypothermie et/ou des troubles respiratoires et ne survécurent pas. Les auteurs mentionnent que ces symptômes n'étaient pas observables chez les agneaux placés à 30 °C et même chez les agneaux nés des mères plus lourdes placés à 15°C. Chez les femelles légères, le poids des tissus placentaires ainsi que le poids à la naissance des agneaux et de plusieurs de leurs organes et tissus internes (gras périrénal, cœur, foie, reins, cerveau, glande thyroïde, ...) étaient significativement plus faibles. Tous ces facteurs ont contribué à l'augmentation du taux de mortalité. La morale de l'histoire ? Sélectionnez des brebis productives, d'un gabarit acceptable pour leur race, alimentez-les convenablement, assurez-vous qu'elles ont de bons indices de production et surtout, qu'elles ont atteint le poids minimum requis lors de la première saillie (au moins 2/3 du poids adulte) ou du moins un poids convenable ... parce que l'hiver au Québec, dans la bergerie... il fait souvent plus froid que 15 °C ! ♦

* Johanne Cameron, agronome, responsable en vulgarisation au CEPOQ



Recherche

Quand sélection et conformation ne font qu'un !

La dentition

Voici le deuxième article d'une série de quatre, portant sur la conformation des sujets reproducteurs.

La dentition ...

Un programme de sélection devrait toujours reposer sur ces concepts : longévité, rentabilité et productivité. Ainsi, les animaux devraient toujours être sélectionnés sur des caractères leur permettant de produire longtemps et surtout, efficacement dans l'entreprise. Bien que chaque type d'élevage possède des critères de sélection propres à ses objectifs de production (races maternelles, races terminales, producteurs de race pure, participation aux expositions agricoles, ...), il existe des critères de sélection applicables à la quasi-totalité des productions. Certains légers détails de conformation peuvent affecter directement la productivité, la longévité et directement la rentabilité d'un animal dans l'entreprise. Et c'est le cas de la dentition ! Bien que ce critère semble anodin, il devrait s'appliquer dans toutes les entreprises, y compris les élevages commerciaux ! Chez un mouton, une bonne dentition et surtout une jeune dentition peuvent faire ... toute la différence !

Pourquoi la dentition ?

Les moutons ont une physiologie dentaire particulière, typique de celle observée chez les ruminants. Ils possèdent des molaires, mais aucune incisive sur le maxillaire supérieur, qui est plutôt recouvert par ce qu'on appelle le bourrelet dentaire (ressemble à un repli de

peau couvrant l'os du maxillaire). Chez la vache laitière qui a des lèvres rigides, la préhension des aliments se fait principalement avec la langue. Contrairement aux bovins, le mouton a des lèvres très mobiles, ce qui le rend très sélectif de ses aliments favoris ! Pour s'alimenter, le mouton prend les aliments entre le bourrelet dentaire et les incisives présentes sur le maxillaire inférieur. La dentition doit ainsi être bien constituée afin de permettre à l'animal de s'alimenter correctement, particulièrement s'il est élevé au pâturage où il coupera l'herbage entre le bourrelet dentaire et les incisives inférieures.

Qu'est-ce qu'une bonne ou une mauvaise dentition ?

Un animal possédant une dentition adéquate doit avoir un bourrelet dentaire bien aligné à la rangée de dents situées sur le maxillaire inférieur (sous les lèvres). Un animal ayant une dentition problématique aura le maxillaire inférieur soit trop reculé (dentition bègue ou bec de lièvre) ou soit trop avancé (dentition "grignard" ou "prognathe"). Les animaux présentant ce type de problèmes ne devraient pas être sélectionnés pour la reproduction

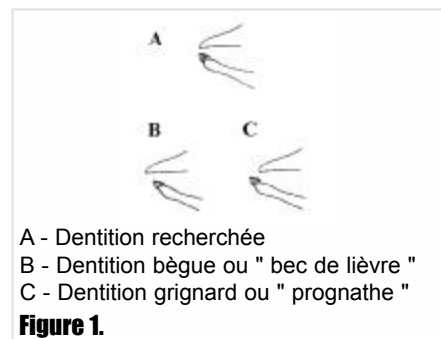


Figure 1.

et devraient être éliminés puisque ce caractère a de fortes chances de se transmettre à la prochaine génération (héritabilité moyenne). À la figure 1, on présente les différentes morphologies dentaires qui peuvent être observées chez les ovins.

Il est très simple et surtout rapide de procéder à l'examen de la dentition. On peut ouvrir les lèvres de l'animal afin d'observer l'alignement entre les deux maxillaires, tel que présenté à la figure 2. Un examen plus rapide consiste à passer le pouce sous les lèvres de l'animal afin de palper les incisives inférieures et le bourrelet dentaire (palper l'alignement entre les deux maxillaires). Il est conseillé de se laver les mains entre chaque animal afin de ne pas transmettre de maladies, surtout si vous êtes dans une foire agricole ou un événement regroupant des sujets de différents élevages. Finalement, il est très important de se laver les mains pour notre propre santé !



Figure 2 : Exemple d'une bonne dentition

Quels sont les impacts d'une mauvaise dentition ?

Une mauvaise dentition peut entraîner des troubles d'ingestion qui peuvent s'accroître principalement chez les animaux élevés au

pâturage. Ces derniers auront de la difficulté à s'alimenter, surtout si le couvert végétatif est trop bas (la longueur de l'herbage ne devrait jamais être de moins de 5 cm). Des malformations buccales importantes peuvent affecter le développement et la croissance des animaux, principalement à cause de leur difficulté à s'alimenter adéquatement. Une dentition problématique peut affecter directement la longévité d'un animal dans un élevage et devrait être une cause de réforme chez les reproducteurs. Chez les ovins, l'examen de la dentition peut être très utile, surtout au moment de l'achat d'un animal. En plus de donner une appréciation de la qualité de la dentition, l'examen permettra d'évaluer l'âge de l'animal.

Un exemple... parmi tant d'autres...

Sur la photo suivante, on présente deux animaux de même race et de même âge. Dans cette situation, une des deux femelles avait une morphologie dentaire très problématique qui a probablement affecté sa prise alimentaire, son développement et sa croissance. À l'âge de 2 ½ ans, cette brebis pesait à peine 50 kg (comparativement à 70 kg pour l'autre femelle) et avait sevré un seul agneau pesant 15 kg à 55 jours! La dentition aurait-elle joué un rôle sur sa productivité? À vous de juger!



Un sourire qui en dit long ... sur l'âge de vos animaux

Des études rapportent que les brebis atteignent leur pic de production (prolificité, nombre d'agneaux réchappés, production laitière, ...) à la maturité, soit entre l'âge de 4 à 7 ans. À condition, bien entendu, qu'elles aient un bon pis, une bonne alimentation, une bonne santé, ... ! Passé l'âge de 8 ans, leurs performances de production sont en chute libre... et les troubles de mises bas sont à la hausse! L'âge d'un animal devrait être ajouté aux critères de réforme dans un élevage puisqu'il peut avoir des conséquences directes sur les performances et sur la productivité. On entend parfois : " Je ne connais pas l'âge moyen des brebis de mon troupeau... Elles n'ont pas d'identification de leur année de naissance ". Saviez-vous que chez les ovins, la dentition nous permet d'estimer l'âge des bêtes? En effet, l'éruption des dents, plus particulièrement des incisives, permet d'évaluer l'âge de l'animal. L'agneau et l'agnelle possèdent une dentition de lait composée de petites incisives courtes, étroites et blanches. Au fur et à mesure que l'animal vieillit, les dents de lait sont progressivement remplacées par des dents permanentes. Les moments auxquels la dentition adulte fait éruption, en particulier les incisives, constituent des points de repère permettant d'évaluer l'âge des animaux. La race peut influencer le moment de l'éruption des incisives, mais en général on peut compter sur la règle suivante pour estimer l'âge : 2 incisives permanentes = 1 an ; 4 incisives permanentes = 2 ans ; 6 incisives permanentes = 3 ans ; 8 incisives permanentes = 4 ans. Vers l'âge de quatre ans, toutes les dents de lait sont remplacées par la dentition

permanente. Au-delà de cinq ans, les dents s'usent, se raccourcissent et s'espacent les unes des autres. Ainsi, chez les animaux âgés de plus de 4 ou 5 ans, il devient difficile, voire impossible, de déterminer leur âge réel. À la figure 3, on présente l'évolution de l'éruption des incisives selon l'âge de l'animal.



Figure 3.

Bien entendu, après la lecture de ce texte, vous n'irez pas ouvrir la gueule de toutes vos brebis afin d'identifier un trouble de conformation ou de connaître leur âge! Cependant, lors de la prochaine mise bas d'une brebis dont l'âge vous semble douteux ... un coup d'œil sur la dentition pourrait peut-être vous aider à prendre la décision de la réformer... surtout si l'agnelage a été plus ou moins problématique!

Enfin... ouvrons une parenthèse... " Devrait-on réformer toutes les brebis de plus de 8 ans ? " NON, ce n'est pas le cas, surtout si ce sont de très bonnes brebis ou si ce sont des femelles provenant d'excellentes lignées. L'important, c'est de penser au maintien d'une moyenne d'âge raisonnable chez les animaux faisant partie de l'élevage.

* Johanne Cameron, agronome, responsable en vulgarisation au CEPOQ



Impact de la génétique dans l'ovin : une approche gestion

Une étude a été conduite afin d'évaluer l'impact économique de l'utilisation de la génétique dans une entreprise ovine québécoise de type commercial. À cette fin, l'approche gestion a été choisie comme méthodologie de travail puisqu'elle s'approche le plus de la réalité du producteur agricole ovin. Tout d'abord, il y a eu élaboration d'un modèle économique préalable et nécessaire à la réalisation de ce mandat et ce, dans le souci constant d'être le plus représentatif possible de cette industrie. En fait, un modèle d'entreprise ovine type a été créé à l'aide de multiples informations retrouvées dans le milieu. Considérant le grand éventail d'entreprises ovinnes dans l'industrie, le modèle initial a été modifié par des améliorations de régie quant au taux d'agnelage et à la qualité des fourrages afin de rejoindre différentes catégories de producteurs.

La situation initiale représente la moyenne des entreprises québécoises. La gestion améliorée I correspond à la situation initiale modifiée par une augmentation du taux d'agnelage de 1 à 1,2. La gestion améliorée II correspond à la situation initiale modifiée par une double amélioration de régie, soit une augmentation du rythme d'agnelage de 1 à 1,2 combinée à une amélioration de la qualité du foin.

L'évaluation génétique a été effectuée sur chacune de ces situations par le biais d'hypothèses. Plus précisément, l'amélioration génétique est évaluée dans l'État prévisionnel des résultats par département et l'État prévisionnel des résultats de l'entreprise, ce qui permettra d'évaluer l'impact de la proposition sur le bénéfice net et le solde résiduel de l'entreprise.

Hypothèse

L'hypothèse correspond à l'introduction, dans le troupeau reproducteur, de deux béliers de génétique supérieure ayant un potentiel génétique de croissance équivalent au 75^e rang centile de la race Suffolk. L'impact de l'utilisation des béliers améliorateurs est mesuré sur le potentiel de croissance et sur la qualité des carcasses de leurs descendants. De plus, l'introduction des béliers permet l'augmentation de la proportion d'agneaux lourds comparativement à l'ensemble des agneaux produits.

Résultats

Définition des concepts utilisés:

Bénéfice net : représente la capacité de l'entreprise à générer un revenu, soit la différence entre les produits et les charges d'un exercice.

Solde résiduel : représente la capacité de l'entreprise à effectuer ses paiements; c'est un résultat de trésorerie à court terme.

Rentabilité économique : mesure la capacité de l'entreprise à rémunérer l'ensemble des capitaux investis; la norme étant de 6 %, soit le taux moyen des emprunts.

Marge de sécurité sur les produits : marge de sécurité de l'entreprise pour être capable de faire ses remboursements d'emprunts; les produits ne doivent pas diminuer de x %, car si c'était le cas, l'entreprise ne pourrait plus faire face à ses paiements. La norme est de 8 à 10 %.

Tableau 1. Principaux résultats pour la situation initiale ainsi que pour les situations gestion améliorée I et gestion améliorée II

	Situation initiale 1 agnelage & foin moyen	Gestion améliorée I 1,2 agnelages & foin moyen	Gestion améliorée II 1,2 agnelages & bon foin
Bénéfice net	473 \$	8 708 \$	16 370 \$
Solde résiduel	-3 176 \$	5 058 \$	12 721 \$
Ratio de rentabilité économique	2,15 %	3,81 %	5,35%
Marge de sécurité sur les produits	-3,71%	5,20 %	12,66%

Tableau 2. Résultats de l'évaluation de la génétique des béliers

	Situation initiale 1 agnelage & foin moyen	Hypothèse 2 béliers
Bénéfice net	473 \$	1 233 \$
Solde résiduel	-3 176 \$	-2 416 \$
Ratio de rentabilité économique	2,15 %	2,30 %
Marge de sécurité sur les produits	-3,71%	-2,76 %

Tableau 3. Résultats de l'évaluation de la génétique des béliers

	Gestion améliorée I 1,2 agnelages & foin moyen	Hypothèse 2 béliers
Bénéfice net	8 708 \$	9 804 \$
Solde résiduel	5 058 \$	6 155 \$
Ratio de rentabilité économique	3,81 %	4,03 %
Marge de sécurité sur les produits	5,20 %	6,19 %

Tableau 4. Résultats de l'évaluation de la génétique des béliers

	Gestion améliorée II 1,2 agnelages & bon foin	Hypothèse 2 béliers
Bénéfice net	16 370 \$	17 507 \$
Solde résiduel	12 721 \$	13 858 \$
Ratio de rentabilité économique	5,35%	5,58%
Marge de sécurité sur les produits	12,66%	13,50 %

Analyse des résultats

Impacts d'une amélioration de la régie d'élevage

L'étude a permis d'établir que l'**entreprise type** a un bénéfice net de 473 \$ et un solde résiduel de -3 176 \$. L'entreprise ne peut pas faire face à ses remboursements d'emprunts. Dans le cas présent, l'entreprise doit puiser dans son coût de vie afin de rembourser ses annuités. Le ratio rentabilité économique est de 2,15 % : pour payer les intérêts sur ses emprunts, l'entreprise doit puiser dans son bénéfice net. La marge de sécurité sur les produits est négative, ce qui signifie que l'entreprise devra améliorer ses ventes de 3,71 % pour faire face à ses engagements financiers en gardant un coût de vie constant.

L'augmentation du rythme d'agnelage (gestion améliorée I), obtenue grâce à une gestion améliorée du troupeau, va permettre à l'entreprise d'améliorer sa situation financière. Le bénéfice net et le solde résiduel augmentent de 8 235 \$ comparativement à la situation initiale. Le ratio de rentabilité économique est amélioré mais encore faible: l'entreprise doit encore puiser dans son bénéfice net pour payer ses intérêts. La marge de sécurité est améliorée : l'entreprise se trouve en meilleure posture face aux risques. L'entreprise est capable d'effectuer ses remboursements d'emprunt tout en gardant un coût de vie constant.

L'amélioration de la qualité des fourrages combinée à une augmentation du taux d'agnelage (gestions améliorées I et II) améliorent de façon marquée les résultats économiques de l'entreprise. Le bénéfice net et le solde résiduel augmentent de 15 897 \$ comparativement à la situation initiale. La marge de sécurité se situe maintenant au-delà de la norme avec 12,66 %. L'objectif concernant le ratio de rentabilité économique est quasi atteint avec 5,35 %. Le bien-être économique de l'entreprise est significativement amélioré: l'entreprise est capable d'effectuer ses remboursements d'emprunt en gardant un coût de vie constant. De plus, l'entreprise a assez de liquidité pour réaliser des investissements et améliorer sa productivité, elle est donc en excellente posture pour assurer sa pérennité.

Impacts de la génétique

L'achat de deux béliers de génétique supérieure améliore la situation financière de l'**entreprise type**. Il est intéressant de constater que l'amélioration du bénéfice net augmente avec l'amélioration de régie. En fait, dans la situation initiale, l'introduction des béliers permet une augmentation de 760 \$ de bénéfice net. Malgré cette légère amélioration, l'entreprise est toujours en difficulté financière puisqu'elle n'arrive pas à faire face à ses remboursements d'emprunt.

Lorsque l'introduction des béliers est appliquée aux situations gestions améliorées I et II, l'augmentation du bénéfice net est amplifiée de 1 096 \$ (amélioration de régie d'élevage) et de 1 137 \$ (double amélioration de régie). Cette situation s'explique par une bonne utilisation du potentiel génétique : l'entreprise paye pour de la haute génétique et l'exploite à son plein potentiel.

Toutefois, les résultats pourraient être encore plus importants. Actuellement, le marché ne répond pas à l'amélioration de la qualité de la carcasse associée à l'amélioration génétique. Dans un contexte de valorisation de cette qualité, les impacts de la génétique pourraient être amplifiés.

Conclusion

L'étude de tous les résultats permet d'établir l'affirmation suivante : en ce qui concerne la situation représentant la moyenne des entreprises québécoises, une amélioration de régie d'élevage visant l'augmentation du rythme d'agnelage semble la solution pour améliorer la situation financière. Un rythme de 1,2 agnelages par année permettraient aux entreprises de se sortir de leurs difficultés financières et ce, sans investissements majeurs. Les béliers de génétique supérieure devraient être intégrés uniquement dans les élevages qui ont une bonne régie ou qui travaillent à son amélioration. L'introduction de la génétique est alors optimisée et le producteur est en mesure de maximiser le retour sur ses investissements.

Cette étude a été réalisée avec une entreprise type pour évaluer certaines possibilités afin d'améliorer la rentabilité des entreprises ovines. Il est important de prendre conscience que cette évaluation ne représente pas toutes les entreprises, mais démontre l'impact global d'une amélioration de la régie d'élevage, d'une amélioration de la qualité des fourrages et de l'introduction de génétique supérieure dans un troupeau commercial. Afin d'appliquer ces tendances à votre entreprise, je vous suggère de consulter un conseiller en gestion pour effectuer une évaluation plus personnalisée de votre réalité et discuter de différentes hypothèses, dont celles émises dans cette étude, visant à améliorer la rentabilité économique de votre entreprise.

Marie-Claire Caron, d.t.a. et stagiaire au baccalauréat en économie et gestion agroalimentaires



Santé

Madame la vétérinaire,

Le courrier du vet

Mes agnelages commencent sous peu et j'aimerais avoir votre avis par rapport à un problème que je vois souvent. Ça se passe tout de suite après l'agnelage. Les brebis ont un très beau pis, très bien conformé, bien plein. Quand je vérifie le lait pour m'assurer que les agneaux vont pouvoir boire, j'ai toute la misère du monde à extraire quelques gouttes. Et quand je palpe la glande, c'est très ferme, uniformément ferme. Comme un pis de bois. Qu'est-ce qui cause ça? Qu'est-ce que je peux faire quand ça se produit et qu'est-ce que je peux faire pour que ça ne se produise pas?

Monsieur Woody Bagott, éleveur à St-Pâdlais

Monsieur Bagott,

Je dois d'abord vous féliciter pour ce petit geste tout simple qui est malheureusement souvent escamoté dans le tourbillon des milles choses à faire : vérifier le pis, les trayons et le lait des brebis qui viennent d'agneler. Systématiquement. Même si les agneaux ont trouvé les trayons et semblent boire sans problèmes. Cela vous a permis de constater la situation et vous donne les moyens de réagir plutôt que de ramasser les pots cassés. Dans certains troupeaux, on ne détecte le problème qu'en constatant un trop grand nombre d'agneaux à l'allaitement artificiel, des agneaux qui ne profitent pas ou des agneaux qui meurent de faim.

Le pis de bois (hardbag pour les anglophones) est décrit comme une mamelle pleine, bien conformée mais ferme et produisant peu voire pas de lait. Contrairement aux mammmites cliniques aiguës et suraiguës, la glande n'est pas chaude, l'animal ne fait pas de fièvre, et le lait a un aspect normal.

On observe souvent le pis de bois en tout début de lactation. En fait, cette condition résulte d'une accumulation de tissu fibreux dans la glande mammaire, tissu fibreux qui remplace alors le tissu glandulaire normal. Comme si l'on mettait un bloc de viande dans votre pinte de lait. Ça ne serait pas fameux pour vos céréales... et ça ne fait pas des agneaux forts!

Qu'est-ce qui cause cette induration mammaire?

Quand plusieurs brebis sont atteintes, on pense d'abord à l'infection par le virus du maedi visna. Le pis de bois en début de lactation est en effet un signe classique de cette maladie. Comme le virus circule dans le sang avant de se retrouver dans la glande mammaire, on observe habituellement une induration mammaire dans les 2 demi-mamelles. Est-ce le cas chez vous?

Si une seule demi-mamelle est affectée, on pensera plutôt aux séquelles d'une infection bactérienne (à

Un canal du trayon s'est transformé en un cordon fibreux ? Très difficile (voire impossible) alors d'extraire du lait. Les agneaux vont pâtir et la brebis est à risque de développer une mammite clinique... À réformer.



Staphylococcus par exemple) qui est devenue chronique en causant des dommages permanents au tissu glandulaire. Cette infection est peut-être passée inaperçue lors de la lactation précédente ou elle a profité du tarissement pour pénétrer discrètement dans la mamelle.

Hormis les causes infectieuses, il faut aussi penser à des déséquilibres nutritionnels ou hormonaux. Avez-vous vérifié attentivement l'état de chair des brebis en fin de gestation? Les rations ont-elles été réévaluées récemment? Les fourrages utilisés peuvent-ils contenir des phytoestrogènes?

Pour savoir précisément ce qui cause les indurations mammaires dans votre troupeau, il serait utile d'établir quels groupes de brebis sont les plus affectés (brebis âgées ?, agnelles ?, période d'agnelage ?, mères de portées multiples ?, ...). Avez-vous remarqué d'autres signes cliniques (ex. signes d'arthrite avec le maedi visna) dans le troupeau?

Votre vétérinaire peut enfin vous proposer des procédures pour affiner le diagnostic (identifier le coupable!!) :

- ✓ des prélèvements de lait pour mettre en évidence la présence d'infections bactériennes dans les mamelles (culture bactériologique);
- ✓ des analyses sérologiques (prises de sang) pour vérifier la présence d'anticorps spécifiques au virus du maedi visna (attention cependant, un résultat positif ne confirmera pas que les problèmes mammaires sont bien associés à cette infection);
- ✓ une biopsie de la glande mammaire qui permet de spécifier le type de lésion et de distinguer entre une infection bactérienne et une infection virale (maedi visna).

Un seul échantillon est probablement insuffisant pour préciser le problème du troupeau. Il est donc préférable de prendre des échantillons sur quelques brebis de réforme qui présentent un pis de bois. Parlez-en à votre vétérinaire praticien : un diagnostic précis permet de choisir le bon traitement et d'établir un plan de prévention approprié.

Qu'est-ce que vous pouvez faire quand ça se produit?

Si les lésions sont causées par le virus du maedi visna, il y a peu de chance que la mamelle retrouve sa production d'origine. Même si vous faites des massages et tentez de stimuler la sécrétion par une traite fréquente. Si l'induration est en fait de l'oedème, ça devrait rentrer dans l'ordre avec l'agnelage et le début de la lactation; l'usage d'anti-inflammatoires et de diurétiques peut alors être utile. Si des bactéries sont en cause, on peut tenter le combo: "traite fréquente, massage avec crème pour la mamelle, et, s'il y a lieu (voir avec votre vétérinaire praticien), antibiotiques et anti-inflammatoires ". Mais quand les lésions sont chroniques, il n'y a souvent pas grand chose à faire. Sauf isoler et réformer.

Qu'est-ce que vous pouvez faire pour que ça ne se reproduise pas?

Pour que je sois ciblée dans mes recommandations, il faudrait avoir le diagnostic précis. À défaut, continuez de vérifier les brebis à la mise bas. À surveiller : trayons, lait, glande. Mais ne vous limitez pas à ce moment pour surveiller les pis. Faites-le régulièrement durant la lactation, surtout si les agneaux n'ont pas une bonne croissance. Faites-le de façon systématique au tarissement et une semaine plus tard. Puis refaites-le avant les saillies et lors

du diagnostic de gestation par échographie. N'hésitez pas à réformer les brebis qui présentent des indurations persistantes. Assurez-vous aussi d'avoir une alimentation équilibrée tout au long de la gestation et de la lactation et portez une attention particulière à l'eau. Respectez des groupes d'élevage (agnelles séparées des adultes), faites bien attention à l'hygiène des parcs et aux agneaux voleurs (il faut les retirer et les élever artificiellement) qui transportent les microbes d'une mamelle à l'autre.

Enfin, si le maedi visna est la cause des pis de bois dans votre troupeau, il pourrait être justifié d'identifier les animaux infectés (par des analyses sérologiques) et de les réformer. Ou du moins ceux qui présentent des signes cliniques.

Allaiter 2, 3 voire 4 agneaux avec une seule demi-mamelle fonctionnelle? Ça n'a aucun sens! Vous n'avez pas le choix: à moins de vous satisfaire d'un seul agneau par brebis, vous devez réduire les problèmes mammaires chez les brebis. La réponse: PRÉVENTION ET RÉFORME



* Anne Leboeuf, médecin vétérinaire, responsable en santé animale au CEPOQ

Producteurs participant au projet pilote Maedi visna en date du 16 novembre 2005

Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race 1	Statut accordé
Agronovie	Marie-France Bouffard	Granby	(450) 379-5298	Polypay / Rideau	
Bergerie Clerole	Clément Leclerc	St-Pamphile	(418) 356-3028	Arcott-Rideau	
Bergerie de l'Estrie	Andrée Houle	Coaticook	(819) 849-3221	Romanov	Argent
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	(418) 534-3701	Dorset	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	(819) 826-3212	Croisées Arc.-Rid.	
Bergerie Lavallée	Guylaine Perron	St-Ubalde	(418) 277-2175	Arcott-Rideau	Or
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	(418) 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergerie Patriote	Éric Jobin	St-Ubalde	(418) 277-9191	Dorset	Or
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	(450) 377-8209	Dorset	
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	(418) 856-6322	Dorset	Or
Ferme Alizée	Geneviève Castonguay	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2323	Polypay	
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	(418) 842-2637	Arcott-Rideau	Or
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	(418) 774-9592	Arcott-Rideau	Argent
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	(819) 877-3658	Romanov	Or
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kam.	(418) 493-2310	Dorset	
Ferme Diopaq	Lisane Paquette	St-Philippe-de-Néri	(418) 498-3881	Arcott-Rideau	Argent
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	(418) 457-3066	Croisées Arc.-Rid.	Argent
Ferme Germanie	Michel Thibodeau	Princeville	(819) 364-2940	Arcott-Canadien	
Ferme Highlanders	Johanne Cameron	St-Charles-sur-Richelieu	(450) 584-3997	Leicester	
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	(819) 875-5124	Finnoise	Or
Ferme Langis Croft	Langis Croft	Hébertville	(418) 344-1680	Arcott-Rideau	
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	(819) 336-3681	Romanov	
Ferme Lenique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	(418) 498-3254	Polypay	Argent
Ferme Ovimax	Sylvain Blanchette	La Pocatière	(418) 856-2440	Arcott-Rideau	Argent
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	(418) 856-5140	Arcott-Rideau	Or
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	(418) 598-6501	Arcott-Rideau	
	Paul Cardyn	Coaticook	(819) 849-6496	Texel / Rouge de l'Ouest	

Cette liste correspond à tous les troupeaux participant activement au projet-pilote et ayant accepté que leurs coordonnées soient rendues publiques.

D'autres troupeaux préfèrent garder leur participation confidentielle.

Le statut Argent reconnaît que tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un résultat négatif à l'analyse sérologique pour le maedi visna et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Le statut Or reconnaît que, à 2 reprises dans un intervalle de 4 à 8 mois, les analyses sérologiques de tous les animaux de plus de 6 mois ont conduit à des résultats négatifs et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque.

Pour information, consulter le site internet du CEPOQ (www.cepoq.com) ou contacter Anne Leboeuf, vétérinaire au CEPOQ, (418) 856-1200 ou anne.leboeuf@cepoq.com.



Vulgarisation

La paille... sous toutes ses coupes!

Une initiative du Comité Vulgarisation

Quoi de plus simple que la paille... Et pourtant, son utilisation reste encore à améliorer dans bien des bergeries... Question de ne négliger aucun aspect d'un paillage adéquat, nous avons demandé à des intervenants et des producteurs ovins de nous dévoiler certains détails pertinents concernant son utilisation, son impact et sa manipulation.



Des chiffres intéressants à survoler

Le tableau suivant présente le taux d'absorption et la densité de différents types de litière. Pour faire la comparaison de ces produits, il est important de considérer tous les facteurs pouvant influencer leur pouvoir absorbant, soit leur densité et leur teneur en eau initiale. Le taux d'absorption est le rapport entre le poids d'eau pouvant être absorbé par la litière et le poids initial de la litière. Ainsi, un taux d'absorption de 264 % signifie que 2,64 kg d'eau peuvent être absorbés par 1 kg de litière. Il ne faut pas oublier que chaque type de litière comporte des avantages et des inconvénients. Ainsi, afin de faire un choix éclairé de celui à utiliser dans son entreprise, un producteur ovin devrait en discuter avec son conseiller et/ou son vétérinaire.

Le coin du vétérinaire

Il est primordial de fournir à vos animaux en bergerie une litière abondante et SÈCHE. Une bonne épaisseur de paille, RENOUVELÉE CHAQUE JOUR, surtout en période de mise-bas, permettra de maintenir un niveau sanitaire supérieur dans votre élevage. Une récente consultation m'a convaincu, une fois de plus, de cette évidence. Un éleveur connaissait de sérieux problèmes de mammite chez ses brebis peu de temps après leur agnelage, accompagnés de nombreux cas de diarrhée chez les agneaux nouveaux-nés. Après une révision des différentes mesures de régie entourant cette période critique de la production ovine, une réduction de 10 à 2 % des nouveaux cas de mammite et de 40 à 5 % des problèmes de diarrhée fut atteinte suite à la correction du paillage des aires de mise-bas et de lactation de la bergerie. Le coût de la paille fut amplement récupéré par la diminution de la réforme des brebis et par la vente d'un plus grand nombre d'agneaux ayant atteint le poids requis trois semaines plus tôt, selon l'éleveur.

Richard Bourassa, m.v.
Clinique Vétérinaire de Sherbrooke

Le coin du conseiller

La paille peut sauver des vies

Mettre de la paille dans les enclos peut sembler une banale opération de routine mais est en fait une étape de grande importance. Malheureusement, cette tâche est bien souvent une opération inscrite à la toute fin de la longue liste de choses à faire quotidiennement dans la bergerie. Combien de fois ai-je vu des brebis et agneaux dans des parcs qui donnent l'impression d'un élevage sur "terre battue"...! Manque de temps, me dit-on. Comme si cette opération est de moindre importance. Erreur. Cette négligence peut entraîner une augmentation du taux de mortalité des agneaux en bas âge sans parler des autres problèmes potentiels de santé du troupeau.

Posez-vous donc 3 questions :

- A) Quelle est la **fréquence** à laquelle je paille les enclos?
- B) Quelle est la **quantité** de paille que je mets dans chaque parc?
- C) Quelle est l'**épaisseur** de litière que je laisse s'accumuler avant de vider les bergeries?

FRÉQUENCE : Le paillage doit se faire idéalement à tous les jours mais cela peut varier selon la densité animale dans vos parcs, les groupes et catégories de moutons (ex : la présence d'agneaux avec les brebis) et le type d'alimentation fourragère (avec de l'ensilage ou du foin sec ou la combinaison des deux). Il faut aussi considérer d'autres paramètres comme l'efficacité de votre système de ventilation et la période de l'année. En effet, l'hiver, on observe des taux élevés d'humidité et les parcs

Litière utilisée	Densité (kg/L)	Teneur en eau (%)	Taux d'absorption (%)
Paille d'avoine lâche	0,01	16,9	264
Paille de blé lâche	0,011	11,6	308
Paille d'orge lâche	0,008	12 à 15	341
Paille de soya *	0,12	15,7	209
Foin lâche	0,016	11 à 14	268
Copeaux de planeur lâches	0,105	12 à 15	138

Adapté de : Structures d'entreposage des fumiers, lisiers et purins - Manuel d'ingénierie. CPVQ, 1992.
* Cette donnée est tirée du document "Paille de soya 2005" de Guy Beaugard (MAPAQ) déposé sur AgriRéseau le 20 octobre 2005 (voir www.agrireseau.gc.ca). Merci à Régis Potvin du MAPAQ pour sa collaboration.

demandent plus de paille. Dans ce cas, il faut peut-être penser à apporter des changements au niveau de la ventilation elle-même...

QUANTITÉ : La paille possède un pouvoir absorbant qui varie selon le type de céréales.

Règle générale :

- ✓ La paille contient déjà environ 15 % d'humidité.
- ✓ Son pouvoir absorbant (paille en balle 0,084 kg/litre) est de 259 %.
- ✓ La teneur en eau des déjections (ovins) est de 75 %.
- ✓ Le pourcentage d'urine dans les déjections est de 50 %.
- ✓ La masse volumétrique des déjections (ovins) est de 1,04 kg/litre.

À partir de ces données, des normes de quantité ont été calculées pour les élevages ovins selon l'Agdex 538/400.27 du CREAQ.

Exemple pour un troupeau de :
400 brebis + agneaux de lait
12 béliers
75 agnelles de remplacement
250 agneaux lourds (2-4 mois)

Il faut prévoir pour l'année 3079 balles de paille de 16 kilos, soit au total 49 264 kilos de paille pour 365 jours (sans pâturage) ou bien 135 kilos de paille par jour incluant la couche de fond lorsqu'il y a un vidage des bergeries.

ÉPAISSEUR : Lorsque que l'épaisseur de fumier ne dépasse pas 16 pouces, on obtient un meilleur contrôle de la qualité de l'air en bergerie. Ceci est particulièrement vrai pour la qualité de l'air dans le fond des parcs où se trouvent les jeunes agneaux qui respirent à un pied du sol. Posez-vous la question : est-ce que l'air à ce niveau est de qualité?

La paille peut sauver des vies. Et vous, avez-vous changé vos piles dans vos détecteurs de fumée???

Donald Larochelle, agr.
Conseiller du Club Ovin Côte-du-Sud.

Le coin du producteur

La paille et les copeaux de bois : une combinaison gagnante!

Après la vidange des parcs, nous appliquons une bonne couche de paille. Pour conserver la litière sèche, nous utilisons les copeaux de bois. Ce que nous avons pu constater avec cette méthode :

- ✓ Nous faisons une économie d'environ 25 % de litière.
- ✓ La fréquence d'ajout de litière est moindre parce que les copeaux de bois sont plus absorbants, surtout en période d'agnelage.
- ✓ Les copeaux de bois dégagent une bonne odeur.
- ✓ La vidange des parcs est plus facile.
- ✓ Le peu de poussière dégagée par les copeaux ne nuit pas aux animaux.
- ✓ Le fond étant plus solide, les bébés naissants ont plus de facilité à se lever et à marcher.
- ✓ Il y a moins de saletés dans la toison des animaux.

Il est donc clair que pour nous, l'utilisation combinée de la paille et des copeaux de bois a été une amélioration au niveau des opérations, sans pour autant sacrifier le confort des animaux. De plus, en période de pénurie de paille, l'intégration des copeaux de bois à la litière est également un bon moyen d'assurer un environnement de qualité aux animaux.

Chantal Michaud et Denis Fortin
Producteurs ovins, St-Antoine



Les trucs du berger... sur la paille

(Chronique du Berger)

LA RÉCOLTE

Les moissonneuses de type axial causent un hachage plus prononcé de la paille, ce qui occasionne de la perte au champ lors du pressage. Par contre, les balles de paille qui en résultent sont plus faciles à étendre dans les parcs, ce qui est particulièrement utile pour les parcs de petite superficie (ex : case d'agnelage). De plus, à quantité équivalente, la paille issue de moissonneuses de type conventionnel peut vous donner un peu plus de fil à retordre si votre outil d'écurage est toujours la fourche!

L'ENTREPOSAGE

À l'entreposage, placez les balles sur le côté pour éviter que les cordes soient coupées par les rongeurs. En effet, lorsque les cordes sont à plat sur le sol, les chances qu'elles soient sur le chemin des rongeurs sont plus élevées.

Les balles carrées géantes ne se prêtent pas à un entreposage extérieur comme les balles rondes. En effet, leur surface plate fait en sorte que l'eau ne s'écoule mais s'infiltrer plutôt dans la balle, ce qui entraîne beaucoup plus de perte. De plus, l'utilisation d'une bâche de plastique pour le recouvrement des balles carrées géantes n'est pas recommandée, à moins d'un contrôle efficace des rongeurs ou d'une période d'entreposage très courte.

Par ailleurs, les balles rondes prennent généralement plus d'espace d'entreposage que les autres types de balles. Toutefois, elles ont l'avantage de pouvoir être entreposées à l'extérieur.

LE TYPE DE BALLES

Type de balles	Avantages	Particularités
Petite carrée	Facile à manipuler pour le paillage de tous les jours	Implique beaucoup de manutention
Carrée géante	Distribution rapide par galette	Nécessite un tracteur muni d'une fourche ou d'une pince pour la manipulation
Ronde	Peut être déroulée rapidement après l'écurage dans les bergeries ayant des clôtures amovibles	Nécessite un tracteur muni d'une fourche ou d'une pince pour la manipulation; difficile d'utilisation dans des parcs

LA DISTRIBUTION

Le fait d'entrer dans les parcs pour la distribution de la paille favorise le contact avec les moutons et rend ceux-ci moins nerveux. Il s'agit également d'une belle occasion de

repérer des blessures ou des malaises chez vos animaux. De plus, la vérification des abreuvoirs peut également être faite à cette même occasion.

Lorsque les fourrages sont sous forme d'ensilage haché, il est pertinent de faire le paillage avant la distribution de l'aliment. Puisque généralement les brebis consomment un peu de paille fraîche, cette façon de faire assure un apport en fibre avant l'arrivée dans le rumen de l'ensilage, un aliment qui fait diminuer le pH. De plus, parce que les animaux auront déjà grignoté, l'ensilage haché sera consommé de façon moins rapide au moment du service mais s'étirera plutôt sur une plus longue période de temps dans la journée.

* Hélène Méthot, chargée de projet au CEPOQ
** Sylvain Blanchette
Gérant des installations de recherche au
CEPOQ



Par Denis Remon, Ph.D. *

L'agneau recherché et développé...

Le cheptel d'agneaux québécois progresse à un rythme fulgurant. Le nombre de producteurs s'élève présentement à 1300 pour un cheptel de 180 000 têtes! La recherche et développement (R&D) est fort dynamique dans ce secteur et elle pourrait être encore mieux soutenue si toutes les entreprises ovines admissibles réclamaient leurs crédits d'impôt à la recherche et au développement.

En effet, même si quelques producteurs profitent de ces crédits d'impôt, des chiffres conservateurs révèlent que de 5% à 10% de producteurs et transformateurs ovins négligent l'argent auquel ils ont droit. Le calcul est simple. En moyenne, les demandes de crédits d'impôt à la R&D pour une PME agricole se chiffrent à 25 000\$. Comme il existe en ce moment 1300 producteurs ovins au Québec, on calcule 5% de 1300 et on obtient 65 entreprises admissibles. On multiplie ensuite par 25 000\$ et on obtient 1 625 000\$. Il s'agit d'argent NON RÉCLAMÉ par l'industrie ovine. À 10% d'entreprises effectuant des travaux de R&D, on obtient 3 250 000\$ d'argent non réclamé. Le double.

Quel serait l'impact de 2 000 000\$ de plus injectés dans l'économie ovine du Québec en 2006? Quel serait

l'impact financier dans les poches du producteur d'agneaux s'il profitait d'un retour moyen de 25 000\$ pour des travaux de R&D qui, de toutes manières, ont été réalisés? Le problème n'est pas l'absence de recherche et de développement. Non. La réalité de la R&D est bel et bien présente sur le terrain. Le problème réside plutôt dans la mauvaise perception qu'ont de trop nombreuses PME agricoles de la R&D ou dans la méconnaissance de ce qu'est la R&D. Les crédits d'impôt à la R&D ne sont pas seulement pour l'industrie biotechnologique ou pharmaceutique. Non. Ils sont aussi prévus pour les PME agricoles. Mais il faut les demander. Renseignez-vous!

* Denis Remon, Ph.D. est directeur des opérations scientifiques du Groupe Conseil R&D Agricole & Agroalimentaire du Québec. Le Groupe Conseil R&D est un organisme sans but lucratif dont la mission consiste à favoriser le savoir, la compétitivité sur le plan mondial et la croissance économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec en stimulant l'utilisation des crédits d'impôt et des subventions à la recherche et au développement comme incitatif financier à l'avancement de l'agriculture du Québec.

5425, boul. Laurier Ouest, Suite 101,
St-Hyacinthe (Québec) J2S 3V6
Tél. : 450.252.7383 (R&D) - Sans frais : 877 252-7383
Télé. : 450.778.2777
www.groupeconseil.org - info@groupeconseil.org

Les éleveurs canadiens souhaitent utiliser GenOvis



Génétique

En 2004, suite à une demande de la Société canadienne des éleveurs de moutons (SCEM), le CEPOQ a entrepris des démarches pour évaluer la pertinence d'offrir un programme d'évaluation génétique pan-canadien. Lors du Congrès mondial de la laine et du mouton tenu à Québec en juillet 2004, l'axe génétique du CEPOQ avait convié les intervenants associés à la génétique de chacune des provinces canadiennes à une rencontre sur le développement de la génétique ovine au Canada. Durant cette rencontre, l'ensemble des participants ont manifesté un vif intérêt envers le retour d'un programme national d'évaluation génétique.

En avril 2005, le CEPOQ expédiait un sondage à tous les éleveurs de moutons de race pure membres de la Société canadienne des éleveurs de moutons. Les éleveurs de l'Ontario et du Québec étaient exclus de cette consultation puisque GenOvis y est déjà disponible.

Quatre-vingt-sept (87) éleveurs ont répondu au sondage, pour un taux de participation de 22%. La distribution provinciale des répondants était la suivante :

- Alberta :	19
- Colombie-Britannique :	23
- Manitoba :	12
- Nouveau-Brunswick :	7
- Nouvelle-Écosse :	11
- Saskatchewan :	15



L'ensemble des 87 répondants possèdent au total 30 races différentes dont les plus importantes sont la Suffolk (16%), la Dorper (13%), la Dorset (11%) et l'Arcott Rideau (7%). Le nombre total de brebis est de 3240 pour des tailles de troupeau variant entre 1 et 200 brebis par troupeau.

Quatre-vingt-deux % (82%) des répondants sont intéressés à participer à un programme national d'évaluation génétique. Les 18% non intéressés possèdent un nombre restreint de brebis (5 à 15 par troupeau). La réponse au sondage postal est très positive puisqu'une majorité d'éleveurs souhaiterait participer à un programme national d'évaluation génétique.

Pour vérifier si la majorité des éleveurs canadiens démontre un réel intérêt envers le retour d'un programme d'évaluation génétique, un sondage téléphonique a été effectué auprès de 10 éleveurs n'ayant pas répondu au sondage postal. Le résultat a été similaire. En effet, 7 répondants sur 10 ont affirmé qu'ils étaient inté-

ressés par un éventuel retour d'un programme national d'évaluation génétique et que le manque de temps expliquait le fait qu'ils n'avaient pas répondu au sondage postal. Deux éleveurs ont mentionné posséder trop peu de brebis de race pure pour justifier leur participation. Finalement, un éleveur n'est pas du tout intéressé à participer à un tel programme.

Ces deux sondages ont confirmé que les éleveurs canadiens souhaitent un retour d'un programme national d'évaluation génétique. Ainsi, en 2006-2007, le CEPOQ coordonnera l'implantation du programme GenOvis à l'échelle canadienne. Une aide financière en provenance d'Agriculture et Agroalimentaire Canada permettra de concrétiser cette avancée importante dans le secteur de la génétique ovine.

Le service de mesure à la ferme de l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal: une bonne nouvelle pour 2006

Le service de mesure à la ferme de l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal est offert aux éleveurs québécois depuis janvier 2005. Dans le cadre d'un projet pilote, le service a été offert gratuitement aux éleveurs de sujets de race pure paternelle en 2005. Treize (13) éleveurs ont utilisé le service et environ 500 agneaux mâles et femelles ont été mesurés.

Pour connaître les éleveurs participants et les races évaluées, on peut consulter la liste officielle des participants GenOvis au www.cepoq.com. On reconnaît les éleveurs qui ont fait mesurer des agneaux aux ultrasons par la présence d'un astérisque (*) à la gauche de leur nom d'entreprise.

Le CEPOQ confirme que le projet pilote se poursuivra en 2006 et que la gratuité du service sera maintenue. Les conditions pour bénéficier d'un service sans frais sont les mêmes:

- Être éleveur de sujets de race pure paternelle;
- Être membre de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec;
- Participer au programme GenOvis;
- Évaluer des agneaux de race pure dont les parents sont enregistrés à la Société canadienne d'enregistrement des animaux.

Pour en savoir plus sur le service ou pour prendre un rendez-vous, veuillez contacter Robie Morel au CEPOQ par téléphone au 418-856-1200 poste 226 ou à robie.morel@cepoq.com.

Au Québec,

4 des 6 premiers
béliers Arcott Rideau

avec progéniture dans le rapport GenOvis
sont nés ou ont été utilisés à la ferme.

Vous aussi vous pouvez
faire confiance à

Ferme RIDO SENC.
Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur de sujet **Arcott Rideau**
Troupeau ayant le statut or
pour le Maedi-Visna

130, Rang 3 Est, La Pocatière (Québec) Canada G0R 1Z0
Téléphone et télécopieur : (418) 856-5140
rido@videotron.ca

Ferme Lénique Inc.

Éleveur Polypay p.s.
Statut argent pour le meadi-visna
Suivi GENOVIS

*Agnelles et béliers avec
ISM supérieur disponibles*

Bienvenue!

Sophie Gendron, Christian et Réal Lévesque
9, rg du Bras, St-Denis, Kamouraska, G0L 2R0
Tél.: 418-498-3254 Courriel : leniquecs@microbranche.com



BERGERIE PATRIOTE

ERIC JOBIN

RACE PURE DORSET ET HYBRIDES

Romanov/Dorset, Rideau/Dorset

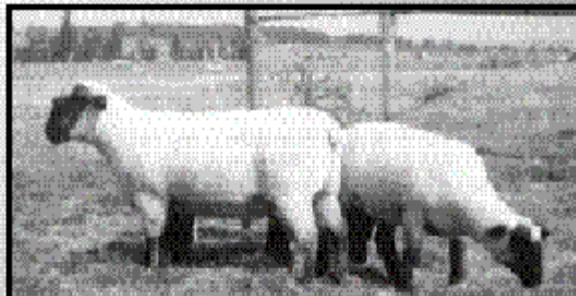
- Statut OR Maedi-Visna
- Suivi Génovis
- Reproducteurs disponibles
- Génotypé

340 St-Joseph, St-Ubalde, Portneuf, G0A 4L0
418 277-9191 bergeriepatriote@globetrotter.net

MANASAN HAMPSHIRE

**Nous produisons des sujets balancés,
épais, musclés, longs et bien structurés.**

Troupeau **LEICESTER** sur r.o.p. DEPUIS 1963



Nous élevons aussi d'excellents Leicesters

Ferme **MANASAN**

150 Labergé, Darville, Québec J0A 1A0
(819) 839-3350 (819) 839-1202

www.manasan.qc.ca



Ferme Amki Enr.

17265 boul. Valcartier
Québec, G2B 3W4
Tél. : (418)842-2637
Télec. : (418)842-0423
fermeamki@sympatico.ca

Arcott Rideau
Sujets pure sang
Hybrides Dorset/Rideau

Maedi-visna
Statut or
Suivi genovis

Reproducteurs disponibles
en tout temps



Bergerie de l'Estrie

Romanov
Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Troupeau fermé - GenOvis
Statut Argent - Maedi-visna
F1 Dorset/Romanov
Béliers génotypés

Andrée Houle & François Roux
559, rue Des Mugnets
Coaticook, Qc J1A 3A9
Tél : (819) 849-3221
Fax : (819) 849-0475
froux1@videotron.ca

Des bergeries de l'Estrie accueillent deux Maliens

"Viens marcher ma terre", un programme de stage pour des leaders et employés d'organisations paysannes appuyées par UPA Développement international

Par Héléne Jollette,
Chargée de programmes,
UPA Développement international

Noël Landry, président de la Fédération de l'UPA de l'Estrie, et Falilou Diagne, président de l'UGPM du Sénégal, à Radio-Canada témoignent des échanges enrichissants entre producteurs, lors du stage "Viens marcher ma terre".



À la fin de l'été dernier, deux Maliens sont venus se familiariser avec l'agriculture du Québec. Amadou Oumar MAÏGA est 1^{er} responsable à la commercialisation de son organisation, Baabahuu Jici, et Hassane DEMBELE, est agent technique de formation à l'Union des coopératives agricoles de Faso Jigi. Ils ont donc traversé l'océan Atlantique pour participer au programme de stage "Viens marcher ma terre", organisé par UPA Développement international (UPA DI). Quel dépaysement et source d'inspiration!

UPA DI organise chaque année ce programme de stage destiné à des leaders et permanents d'organisations paysannes qu'elle appuie à travers des projets agricoles, financés en majeure partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Cette année, ils étaient dix, venus du Mali, de la Guinée (Conakry), du El Salvador et du Sénégal, à découvrir le monde agricole du Québec.

Durant leur séjour, ils se sont familiarisés avec le milieu agroalimentaire québécois, en réalisant des visites chez différents acteurs du monde agricole. La Fédération de l'UPA de l'Estrie leur a concocté un programme des plus intéressants dans des fermes, coopératives, entreprises de transformation et des organisations du milieu syndical.

Que de discussions enrichissantes avec des productrices et producteurs du Québec mais aussi entre eux, qui proviennent d'organisations qui, pour certaines, ont réussi à bâtir au fil des ans, avec l'appui d'UPA DI, un système collectif de mise en marché de céréales, qui pour d'autres ont réussi à obtenir de leur gouvernement l'arrêt momentané de l'importation de pommes de terre hollandaises subventionnées, pour protéger leurs marchés locaux. La plupart d'entre eux ont ensuite réalisé un stage à la ferme axé sur la pratique.

De Tombouctou à Ulverton

Amadou Oumar Maïga s'est rendu à Ulverton à la bergerie Hexagone où Julie Miller et Andrew Smith, copropriétaires avec Michael Smith et Ruth Waldon, l'ont accueilli durant près de deux semaines. En discutant avec Julie, Amadou se questionnait sur ce qu'il pourrait repiquer chez lui de ce qu'il a appris au Québec... Elle lui a alors demandé : " Mais quels sont les défis que ton organisation paysanne doit relever? "



Julie Miller, copropriétaire de la Bergerie Hexagone, en compagnie d'Amadou Oumar MAÏGA dans la Bergerie Hexagone: " J'ai beaucoup appris durant mon stage ". À son retour au Mali, il compte utiliser le fumier pour amender ses parcelles et souhaite faire de l'ensilage. Madame Miller, a invité Catou MacKinnon, journaliste de CBC radio - Québec, à réaliser un reportage durant le stage à la ferme d'Amadou Oumar Maïga, 1^{er} responsable de la commercialisation du CA de Baabahuu Jici, de Diré au Mali.

Après mûre réflexion, Amadou lui a répondu qu'elle devait faire des représentations auprès du gouvernement malien pour qu'il électrifie sa région et pour qu'il améliore l'infrastructure routière. Amadou compte aussi convaincre les paysans d'être fiers de leur métier. Car avec les fruits de leur labeur, ils ont réussi à produire suffisamment de céréales pour subvenir aux besoins de leur famille et à commercialiser le surplus dans la région, contribuant ainsi à nourrir la population de son pays.

Une ribambelle d'écoliers de l'Estrie rencontre Hassane du Mali

Loïc, fils cadet d'Isabelle Thibault et de Michel Clavreuil, de la Bergerie d'Auckland a proposé à son professeur de 5^e année de recevoir Hassane dans sa classe. Pendant une heure, ils ont pu lui poser mille et une questions... sur la façon dont les Maliens pratiquent l'agriculture, se marient et vivent la religion musulmane.

Durant son séjour, Hassane a entre autres accompagné

Michel Clavreuil à une réunion de syndicat de la région de l'Estrie pour voir comment se pratique la vie syndicale au cœur de L'Union des producteurs agricoles.



Hassane DEMBELE lors de son séjour à la Bergerie d'Auckland nous confiait : " À mon retour au Mali, je risque de devenir producteur avec tout ce que j'ai vu ici! "

Les fermes hôtes rayonnent dans leur belle campagne

Cette année, les fermes hôtes de l'Estrie "se sont donné le mot" pour permettre à d'autres productrices et producteurs, collaborateurs, médias régionaux ou nationaux, d'échanger avec leur stagiaire. Ces initiatives offrent l'occasion de multiplier les découvertes tant pour les stagiaires que pour les personnes qu'ils rencontrent. Elles sont aussi une bonne façon d'informer le grand public de l'implication des agriculteurs d'ici dans les projets de développement international initiés par UPA DI. Des initiatives qui deviendront sans doute source d'inspiration lors des prochaines éditions du programme de stage "Viens marcher ma terre".

Pour toute information sur la façon de faire partie du réseau de ferme hôtes d'UPA DI dans le cadre du programme de stage "Viens marcher ma terre", contactez Héléne Jollette, chargée de programmes à UPA DI, au (450) 679-0540, poste 8841.

Parce que l'achat de brebis de qualité supérieure vous assure une meilleure rentabilité



Domaine du Mouton d'Or

INC.

**Races pures Romanov
Hybrides F1 Dorset et Romanov**

Bergerie située à
Beaulac-Garthby

Pour informations, contactez Marc :
418-458-2929

vletourneau@domainedumoutondor.com

Calendrier des événements 2006

Fête du sacrifice - 10 janvier

Pâques catholique - 16 avril

Passover - 21 avril

Pâques grecque - 23 avril

Début du Ramadan - 24 septembre

Symposium Ovin - 29 et 30 septembre

Complexe Hôtelier Colibri, 19 boulevard Arthabaska Est, Victoriaville

Prochain Ovin Québec - avril



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC